PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1er juillet 2020

Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu en visioconférence le mercredi 1er juillet 2020 à 8h30, sous la présidence de M. UTHURRY Bernard.

Ont assisté à la visioconférence :

Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics intéressés à la formation	
- M. MENU Fabien	Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) des Pyrénées-Atlantiques
- Mme DOUMECQ	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
- M. UTHURRY Bernard	Conseiller régional
- Mme PIZEL Sylvia	Mairie de Montardon
Représentants élus du personnel	
- M. BIDALUN André	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. LANOT Jean-Michel	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. GERMA Pierre-Henri	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. LAPORTE Jonathan	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. PARODI Philippe	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- Mme VIGNAU Chantal	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- Mme BENEST Maryline	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
- M. GIGNOL Michel	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
- Mme IRIARTEGOITY Mireille	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
- Mme HOURS Colette	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales	
- M. BIES PERE Henri	Représentant élu des parents d'élèves, étudiants ou apprentis
- Mme GONZATO Victorine	Représentant élu des parents d'élèves, étudiants ou apprentis
- M. HERVE Didier	Représentant des associations d'anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
- M. GUILHEM-BOUHABEN Bastien	Jeunes Agriculteurs
- M. CAMPAGNE Jean-Louis	Confédération Paysanne
- Mme BOUDASSOU Claudine	Mutualité Sociale Agricole
Membres à titre consultatif	
- M. JAMME Laurent	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F.) Service Régional de la Formation et du Développement Nouvelle-Aquitaine (S.R.F.D.)
- Mme DETAILLE Anne	Directrice de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- M. AREBOLLE Maxime	Directeur du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (C.F.P.P.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- Mme SAVARY Valérie	Directrice de l'exploitation agricole de Montardon
- M. SHARPLES Sam	Directeur de l'exploitation agricole d'Oloron-Sainte-Marie
- M. DEPLAUDE Loïc	Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez
- Mme HOUITTE Florence	Directrice du Centre de Formation d'Apprentis Agricole (C.F.A.A.) des Pyrénées-Atlantiques

- Mme LABAN DE NAYS Hélène	Directeur adjoint chargé des exploitations agricoles et du développement
- Mme CLEMENT Sandrine	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. de Montardon
- M. BASTIDA Sylvain	Proviseure du Lycée Professionnel Agricole (L.P.A.) d'Orthez
- Mme LENDRES Patricia	Proviseure du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
- Mme MIRASSOU Sandrine	Proviseure du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (L.E.G.T.A.) de Montardon
- M. LARRERE Jean-Luc	Agent Comptable de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
- Mme AUDURIEAU Viviane	Secrétaire Générale de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
- M. BAZIN Anthony	Gestionnaire du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
- Mme GRECHEZ Christelle	Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez
- M. GUICHENDUCQ Philippe	Gestionnaire du C.F.A.A.
- Mme DOUCY Julie	Conseiller Principal d'Education (C.P.E.) au L.E.G.T.A. de Montardon
- M. EGAL Benoît	C.P.E. au L.P.A. d'Orthez
- Mme LOUSTAU Christine	Secrétaire de séance
- Mme MARGOT Perrine	Secrétaire de séance
- M. DOYENHART Bixente	Invité
- Mme HANNOUN Valérie	Invitée

Etaient absents ou excusés :

- M. NOIROT Bernard	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- Mme AUDRAIN-GRANGIEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Pyrénées-Atlantiques
- Mme BLONDEAU	Directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Pau
- M. CHAVIGNON Romain	Institut National de l'Origine et de qualité
- M. MINVIELLE Michel	Conseiller régional
- M. CARRERE Thierry	Conseiller départemental
- Mme BIRABEN-LOUSTAU Clara	Représentant élu des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
- Mme GUTTIN Emma	Représentant élu des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
- Mme HOUNIEU Maryse	Fédération Départementale des Syndicats Exploitants Agricoles des Pyrénées-Atlantiques
- M. IRATZOQUI Jean-Christophe	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
- M. CONSTANTIEUX Hervé	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. d'Hasparren
- M. LOPEZ Pascal	Responsable du S.A.C.D. Halle Technologique
- Mme COURTES Emilie	C.P.E. au L.E.G.T.A. de Montardon

M. UTHURRY souhaite la bienvenue à tous les membres participants pour cette séance atypique et historique à bien des égards. Un certain nombre de participants sont excusés et d'autres risquent de rejoindre la visioconférence en cours.

Avant de commencer, Mme DETAILLE souhaite signaler que la séance sera enregistrée et vérifie que personne ne s'y oppose.

Mme MIRASSOU informe les participants que pour limiter les nuisances sonores, les micros seront coupés par l'administrateur de la visioconférence et que les participants qui souhaitent intervenir peuvent lever la main afin que l'administrateur leur donne la parole.

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 27 novembre 2019

M. UTHURRY demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil d'administration du 27 novembre 2019. Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Il présente une délibération afin de valider cette séance en visioconférence.

Mme DETAILLE en fait lecture. Elle précise au préalable que cette délibération qui modifie le règlement intérieur du conseil d'administration est basée sur deux ordonnances du 6/11/2014 et du 27/03/2020 pour permettre la tenue du conseil d'administration en visioconférence et l'éventuelle possibilité de voter à bulletin secret. Cette délibération n'est pas soumise aux règles du quorum et est applicable dès son adoption. Elle rajoute que si la délibération n'est pas votée, le vote à bulletin secret n'est pas possible. Donc soit les votes se feront à main levée ou seront reportés au prochain conseil d'administration.

M. UTHURRY met la délibération au vote.

Délibération n°2020-1-01 / Adoptée à l'unanimité

II – Aspects budgétaires, présentation du compte financier 2019

Mme DETAILLE indique que le conseil d'administration de mars n'a pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire COVID-19 et que le compte financier 2019 n'a donc pas pu être adopté. Mme AUDURIEAU, secrétaire générale et M. LARRERE, agent comptable vont intervenir à ce sujet. Un point sur la situation financière des exploitations agricoles de Montardon et d'Orthez ainsi que de la Halle technologique sera traité, comme demandé en novembre 2019. Elle précise que pour intervenir, il faudra activer la touche « lever la main » sur l'outil zoom.

Présentation du compte financier 2019 par Mme AUDURIEAU (cf. diaporama « Résultats financiers »)

Diapositive : comparatif des résultats de la section de fonctionnement sur quatre ans

Dans cette première diapositive, il est intéressant de noter la très nette évolution des résultats globaux de l'EPL, passant en quatre ans de – 192 000 € à + 100 000 €.

- Globalement, les établissements de formation initiale ont des résultats positifs cumulés à hauteur de + 202 000 € sur les quatre ans et les quelques déficits constatés sont sans conséquence au regard des réserves de ces établissements.

- La formation continue ainsi que l'apprentissage ont également des résultats positifs pour + 391 000 € sur la même période. Il faut dire que ces deux seuls budgets représentent 40 % du budget de l'EPL
  A noter le net redressement du CFA passant de – 206 000 € en 2016 à + 120 000 € en moyenne sur les trois dernières années.

- Par contre les trois exploitations ainsi que la halle présentent un déficit cumulé de 753 000 €. Seule l'exploitation d'Oloron dispose d'un bilan positif à hauteur de 178 500 € sur ces quatre dernières années.

Une analyse détaillée concernant la situation des exploitations de Montardon et d'Orthez ainsi que de la halle vous sera faite dans le point suivant de l'ordre du jour de ce CA

Diapositive : comparatif de la capacité d'autofinancement sur 4 ans

Même présentation que la diapositive précédente où l'on visualise bien le net redressement de la situation financière globale de l'EPL dont la Capacité d'Autofinancement est passée de – 38 386 € en 2016 à + 140 608 € en 2019. Là encore, il y a d'énormes différences entre les différents budgets. Les centres de formation ainsi que l'exploitation d'Oloron sont majoritairement positifs en fonction de leurs résultats annuels tandis que les exploitations de Montardon, d'Orthez et la halle sont en négatifs. Ces chiffres sont à mettre en corrélation avec ceux de la diapositive précédente

Diapositive : les fonds de roulement de l'EPLEFPA 64

Cette diapositive nous permet de visualiser les résultats financiers depuis six ans au niveau du fonds de roulement. Certes, il a baissé de 367 000 € au niveau du brut (stocks compris) mais les différents budgets ayant également évolué à la baisse, le nombre de jours de fonctionnement permis par cet indicateur n'a guère évolué d'une manière significative d'une année sur l'autre, évoluant entre 80 et 85 jours

Diapositive : les subventions régionales

Elles sont relativement stables oscillant entre 3 ,1 millions et 3.6 en fonctionnement. Ce sont essentiellement des dotations de fonctionnement pour les centres de formation. Les exploitations et la halle en perçoivent au titre du surcoût pédagogique pour environ 120 000 €

Diapositive : évolution des principales charges de fonctionnement pour les 5 centres de formation

En terme de volume financier ces cinq centres représentent environ 80 % du budget global de l'EPL avec un montant de dépenses avoisinants les 7 millions pour un total de 8.9 millions de charges de fonctionnement pour l'EPL en 2019.
Les 813 000 € de pédagogie représentent près de 12 % des charges de ces cinq centres. Elles sont en progression de 72 000 € sur ces trois dernières années. Sont compris dans ces dépenses, les différents budgets de chaires, comme le CDI, ou les

laboratoires, pour les principales, les différents intervenants pédagogiques, les voyages d'études et sorties à la journée ainsi que les actions culturelles ou sportives.

Les charges de structure comprennent les postes de dépenses d'eau, gaz, électricité, carburants, les télécommunications, l'affranchissement, ainsi que tous les contrats d'entretien de matériels ou les contrats liés à la sécurité.
Globalement, on note une progression régulière à hauteur de 538 000 ce qui représentent une charge moyenne de 8 % environ pour ces cinq centres.
La masse salariale est composée des salaires des assistants d'éducation pour les établissements de formation initiale, et des personnels, administratifs ainsi que les formateurs pour le CFA et le CFPPA.
Pour un établissement scolaire, la masse salariale oscille entre 18 et 25 % de son budget annuel tandis qu'elle atteint 68 % au CFPPA et même 72 % au CFA.
Globalement, elle représente 52 % du budget de ces cinq centres en 2019 contre 48 % en 2018 mais 55 % en 2017.
A noter qu'au 1er février 2018, 5 personnels non enseignants avaient été pris en charge par le Conseil Régional ce qui explique ce taux de 48 % ;

Finalement ces trois postes représentent 71 % des dépenses de ces cinq centres. Les 29 % restants sont composés des différentes aides financières accordées aux apprenants, des balances d'échange de services entre les centres, des amortissements, les stocks et de divers recours à la sous-traitance ;

Diapositive : les voyages scolaires 2019

21 voyages se sont déroulés en 2019, sur l'EPL soit deux de plus qu'en 2018 pour un coût total de 138 631€.
Les principales destinations sont essentiellement régionales. Le LEGTA a participé au Trophée des Lycées Agricoles lors du salon à Paris. Quatre classes de Montardon et d'Hasparren ont également visité le salon.

Les voyages en Europe ont concerné pour trois d'entre eux, l'Espagne et le quatrième s'est réalisé en Croatie.
Un seul voyage hors Europe : le Maroc pour une classe de BTS de Montardon
La répartition du financement sur l'EPL soit 138 600 € est la suivante :

- La part de l'établissement 31 000 € soit 22.5 %
- La part des familles 48 000 € soit 34.50 %
- La part des actions des apprenants, ou la recherche de partenaires ou de financements 60 000 € soit 43%

Depuis quelques années, on note que la tendance est à la recherche de financements, ou la réalisation d'actions afin de faire baisser la participation des familles et de l'établissement

AU LEGTA : 7 Voyages pour un montant de 84 362 €
On constate que la répartition est un peu différente puisque les actions montent à 57 % tandis que la participation des familles s'établit à 19 % et celle de l'établissement à 24 %.
Les élèves de BTS bénéficient de plus d'autonomie pour réaliser des actions ou rechercher des partenaires.

A OLORON 5 voyages pour 17 332 €
Les familles ont participé pour 67 % (reversements de pensions + participation) tandis que l'établissement finançait à hauteur de 12 % et les autres actions s'établissaient à 21 %

A ORTHEZ 4 voyages pour 22 341 €
Les familles ont participé à hauteur de 53 % tandis que la part de l'établissement s'établissait à 18 % et les actions menées à 29%.

AU CFA 5 voyages pour 14 596 €
Une participation des familles à hauteur de 58.50 % contre 32 % pour l'établissement et 9.5 % de recherches de financements.

Diapositive : les produits de fonctionnement des cinq centres de formation

Les subventions régionales sont stables sur les années 2016 à 2018 à hauteur de 3.2 millions. Elles connaissent un rebond de presque 200 000 €. C'est le CFPPA qui a enregistré la plus forte hausse sur 2019 + 140 000 € suivi du site d'Oloron qui a reçu des aides en liaison avec la fièvre Q. Elles représentent en fonctionnement en 2019 47 % des ressources de ces cinq centres

Les subventions de l'Etat, concernent essentiellement le remboursement des salaires des assistants d'éducation, la coopération internationale, l'aide sociale en faveur des apprenants, des remboursements de frais de déplacement, de visites médicales, les budgets annuels des chargées de missions insertion ou coopération internationale. Ces sommes varient d'une année sur l'autre en fonction des effectifs et des actions menées – elles représentent presque 10 % du budget de ces centres

La troisième source de revenus des établissements de formation initiale et du CFA est la Taxe d'apprentissage, stable depuis deux ans aux alentours de 430 000 €. Elle sert à financer uniquement les dépenses pédagogiques. Elle représente 6 % des ressources de ces établissements

Les autres ressources de ces centres sont l'hébergement et la restauration des apprenants ou des groupes extérieurs accueillis ainsi que les bourses de l'Etat sur critères sociaux, les amortissements et la variation de stocks.

Diapositive : les principales charges des 3 exploitations et de la halle

Le budget de ces quatre centres représente 20 % de celui de l'EPL. Il est en progression de 40 000 € et ce sont les charges de structure qui ont le plus augmenté par rapport aux trois postes présentés. C'est sur l'exploitation de Montardon que l'on a constaté le plus gros écart en raison d'une fuite d'eau, d'une augmentation des consommations électriques ainsi que du carburant (+ 10 000 entre 2018 et 2019). Les approvisionnements ont été maitrisés et sont même en baisse de 11 000 €.
La masse salariale est dans la même situation avec un retrait de 6000 € sur 2019.

Diapositive : les principaux produits des 3 exploitations et de la halle

Les prestations de la halle après une belle progression en 2018, connaissent une légère baisse. Ce sont surtout les prestations extérieures qui ont baissé tandis que les prestations pédagogiques se maintenaient. Les ventes de produits agricoles sont également en léger retrait. C'est l'exploitation agricole d'Oloron qui connaît la plus forte baisse en raison de la fièvre Q (-30 000 €). Les subventions régionales en lien avec la pédagogie sont stables, l'augmentation provient d'une aide à l'exploitation d'Oloron pour les frais de désinfection liés à la fièvre Q

Il n'y a pas de question de la part des membres.

Présentation du compte financier 2019 par M. LARRERE

M. LARRERE rappelle en préambule le principe d'adoption d'un compte financier.

Article R. 811-72 du Code Rural :
-agent comptable en fonction prépare le compte financier de l'établissement public local pour l'exercice écoulé
-l'ordonnateur vise le compte financier et certifie que le montant des ordres de dépenses et des ordres de recettes est conforme à ses écritures.

Le compte financier comprend :
a) La balance définitive des comptes ;
b) Le développement, par chapitres, des dépenses et des recettes budgétaires ;
c) Le tableau récapitulatif de l'exécution du budget ;
d) Les documents de synthèse comptable ;
e) La balance des comptes des valeurs inactives.

Avant l'expiration du quatrième mois suivant la clôture de l'exercice le conseil d'administration arrête le compte financier après avoir entendu l'agent comptable *(2020 : date cible au 30/04/2020 et date butoir au 30 juin 2020).*
Dans les trente jours suivant son adoption, transmission du compte financier accompagné éventuellement des observations du conseil d'administration et de celles de l'agent comptable, à la collectivité de rattachement et au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.
Avant l'expiration du sixième mois suivant la clôture de l'exercice, l'agent comptable adresse le compte financier et les pièces annexes nécessaires au directeur départemental des finances publiques pour transmission à la chambre régionale des comptes territorialement compétente au plus tard le 31 décembre qui suit la clôture de l'exercice auquel il se rapporte *(2020 : date butoir au 15/09/2020).*

Il présente quelques chiffres. L'agence comptable est composée d'un agent comptable et de 1,7 ETP secrétaires-comptables. En 2019 :

- 11 880 pièces comptables ont été traitées dont 3 137 titres de recettes et 8 529 mandats,
- 27 654 opérations comptables pour un volume financier de 77 767 655 €
- 51 mandats rejetés / pas de réquisitions, ce qui démontre en amont la qualité de travail des différents services (service ordonnateur, les centres et le service de l'agence comptable).
- 22 titres de recettes rejetés, ce qui est peu. Il est rappelé que l'ordonnateur n'a pas de possibilité de réquisition. Lorsque l'agence comptable accepte un titre de recette, c'est qu'il estime qu'il peut recouvrer la créance.
- 214 pièces correctives (ORDT, ORVT, ré imputations). Ce chiffre est en progression mais ce n'est pas inquiétant.

- durée moyenne des paiements de 44.61 (contre 59.70 jours en 2018 ; 69.11 en 2017 et 54.62 en 2016) ce qui signifie que les services de l'EPLEFPA 64 payent rapidement les factures des fournisseurs. On se rapproche du délai normal de 30 jours.

Bilan de l'Actif et du passif

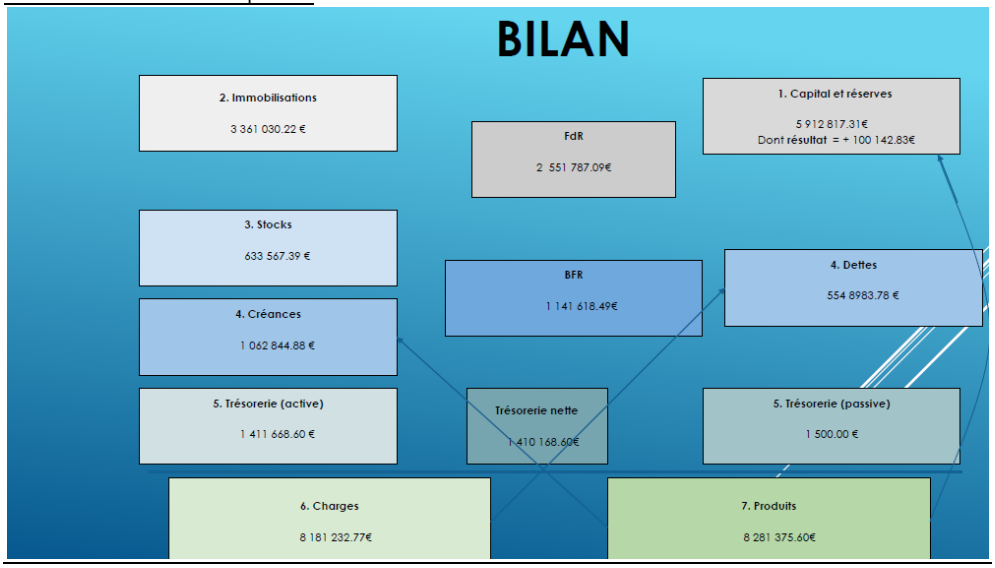

Les immobilisations sont en légère baisse par rapport à 2018 suite à un toilettage de l'inventaire de l'actif.
Les stocks augmentent de 34 000 €. Cette augmentation est tout à fait correcte. Elle est due à une augmentation du stock de marchandises et à la prise en charge des avances cultures, ce qui n'était pas fait auparavant et qui représente pour l'exploitation agricole de Montardon 6 000 € en 2019.
Les créances augmentent de + 135 592.47 € en 1 an mais sur les 5 dernières années la tendance est inverse (- 205 817.01 €). Cette hausse est essentiellement due au compte 441 (Etat et autres collectivités publiques) qui concerne des tiers comme le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine qui augmente de + 150 135.53 € et qui est dû à un décalage des versements des subventions par ce tiers.
La trésorerie est en baisse de – 225 107.31 €. Cela est à mettre en relation avec l'analyse concernant les créances. La trésorerie 2019 est cependant restée satisfaisante tout au long de l'année.
Il ne revient pas sur le fonds de roulement qui a déjà été traité par Mme AUDURIEAU.

Analyse du passif

Le poste capital et réserves est stable avec 5 912 817,31 € dont le résultat de + 100 142,83 € est intégré.
Les dettes diminuent encore en 2019 de - 183 809.79 € et de – 369 057.04 € sur 5 ans. Cette baisse rappelle la rapidité avec laquelle les services de l'EPLEFPA 64 traitent et payent les factures des fournisseurs.
La trésorerie passive de 1 500 € correspond à un chèque qui est à l'encaissement.

Récapitulatif du montant du compte au Trésor en fin de mois en 2019 (en €) :

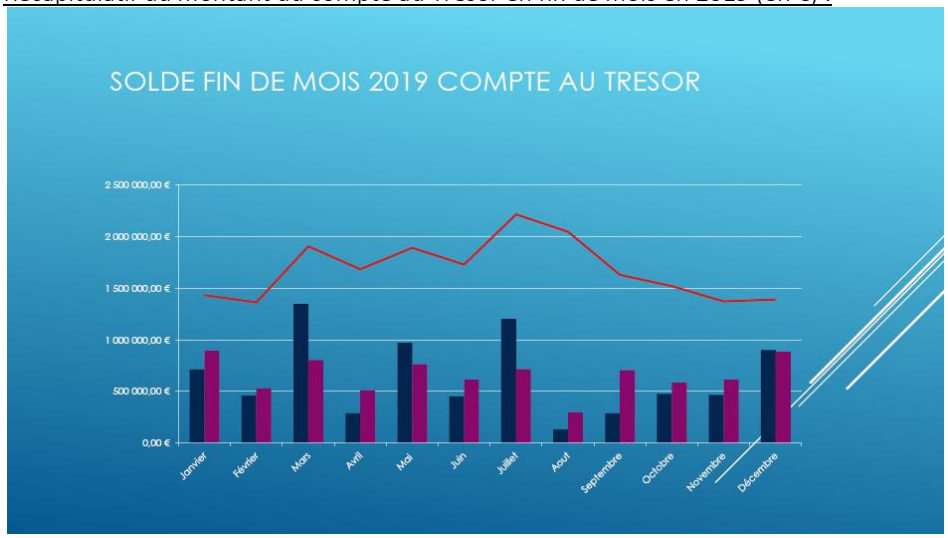

rouge : solde fin de mois 2019
Noir : encaissements
Fuschia : décaissements

Concernant les encaissements et décaissements, on constate deux pics en mars et juillet en 2018 et 2019 qu'on ne retrouve plus en 2020. Cela correspond en mars au versement des subventions de fonctionnement pour les lycées et CFAA par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. Avec la réforme de l'apprentissage, les versements des subventions au CFAA sont désormais assurés par les OPCO et sont beaucoup plus étalés dans le temps. Le pic de juillet représente le versement de la taxe d'apprentissage. Avec la réforme de la formation continue et de la taxe d'apprentissage, les versements seront moindres.

En 2019, le solde fin de mois n'est jamais descendu en deçà de 1 000 000 € qui est bien supérieur au seuil de réserve minimal nécessaire pour le paiement des salaires et des charges salariales et sociales. Le plancher en terme de trésorerie se situe au mois de février et le plafond au mois de juillet. Le plafond en 2019 est plus bas qu'en 2018.

Comparaison du niveau mensuel du solde du compte au Trésor fin de mois 2018/2019 (en €) :

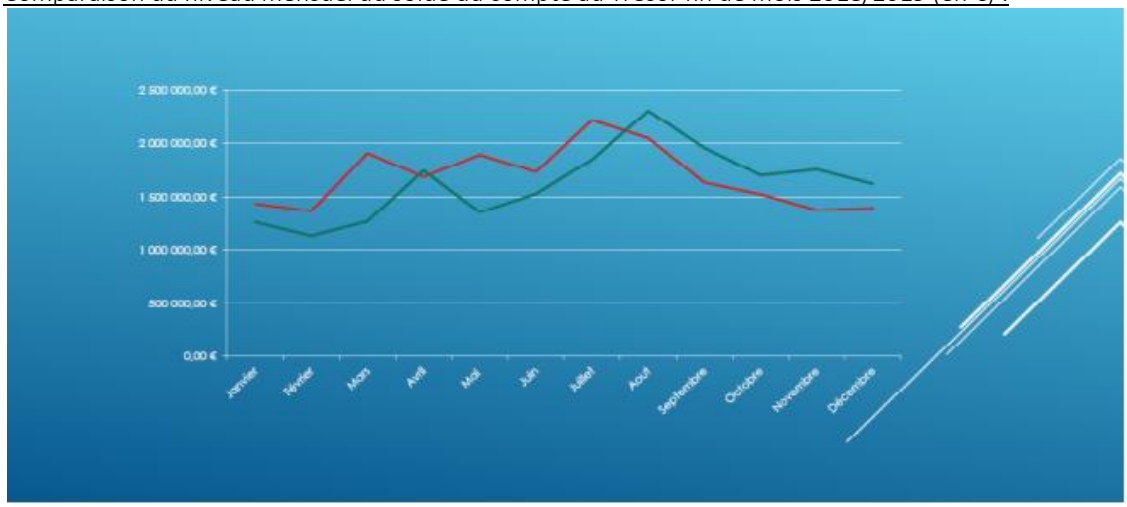

Rouge: 2019
Vert : 2018

De janvier à juillet 2019 le niveau de trésorerie est systématiquement supérieur à celui de 2018 sauf au mois d'avril. A partir de juillet, la tendance s'inverse et le solde fin de mois est systématiquement inférieur en 2019 par rapport à 2018 mais il n'y a pas de péril en la demeure. Le niveau de trésorerie est tout à fait correct.

Le recouvrement :

	Au 31/12/2019		Au 29/06/2020	
Exercice	Nombre de titres à recouvrer	Montant à recouvrer	Nombre de titres à recouvrer	Montant à recouvrer
2012	1	22 310.00 €	1	22 310.00 €
2013	3	5 898.14 €	3	5 898.14 €
2014	2	26 823.60 €	2	26 823.60 €
2015	2	26 823.60 €	2	26 823.60 €
2016	2	23 341.00 €	2	23 341.00 €
2017	2	315.52 €	1	300.00 €
2018	57	109 619.11 €	51	87 245.42 €
2019	641	1 038 426.61 €	98	99 007.07 €
TOTAL	**759**	**1 253 557.58 €**	**160**	**291 748.83 €**

Taux de recouvrement 2019 au 31/12/2019 : 89.24% contre 84.58% au 31/12/2018

Taux de recouvrement moyen sur 5 ans : 97.50% (contre 98.95 % en 2018)

Le recouvrement se passe bien malgré des clients « douteux » avec des dossiers à l'huissier.
De 2012 à 2015, les sommes à recouvrer ne bougent pas. Ce sont des sommes qui correspondent à des subventions du Conseil Régional.

Le compte 416 :

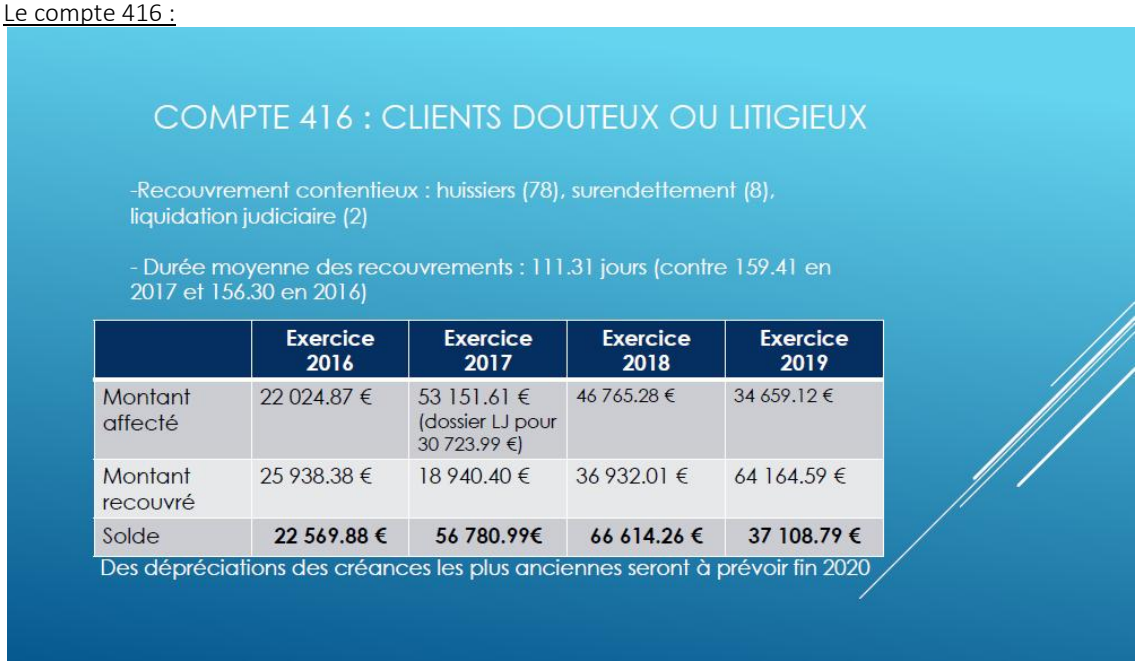

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant affecté	22 024.87 €	53 151.61 € (dossier LJ pour 30 723.99 €)	46 765.28 €	34 659.12 €
Montant recouvré	25 938.38 €	18 940.40 €	36 932.01 €	64 164.59 €
Solde	**22 569.88 €**	**56 780.99€**	**66 614.26 €**	**37 108.79 €**

La durée moyenne des recouvrements s'est améliorée en 2019.
Le solde fin 2019 était de 37 108,79 € et correspond au nombre de dossiers litigieux restants. Ce solde diminue nettement par rapport à 2018 et est dû principalement à l'admission en non valeur de l'association Labo pour un montant de 30723,99 €.

Faits marquants 2019

- Apurement compte 4096 (Fournisseurs-Créances pour emballages et matériels à rendre)
- Suivi régulier des comptes de tiers
- Admissions en non valeur pour 30 723.99 € (association LABO)
- Annulations titres exercices antérieurs (2 500 € pour le CFPPA 64)
- Subvention 2013 du CRNA reste à utiliser pour 209 524.84 € (EA Montardon). Cette somme vient doper le niveau de trésorerie car le versement a eu lieu mais qu'il n'a pas été utilisé en totalité.

Chantiers 2020

- Apurement compte EURALIS. Il existe un écart entre ce qu'Euralis estime nous devoir et ce que nous estimons qu'Euralis doit. Cet écart est de l'ordre de 18 000 à 20 000 €. Un travail doit être effectué avec le service comptable d'Euralis pour voir à quel moment se situe le décrochage.
- Gestion des subventions expérimentation 2012 à 2015 non versées par le Conseil Régional (exploitation Montardon)
- Achèvement du travail d'inventaire et de régularisation de l'actif : délibération à proposer au conseil d'administration (printemps 2020) et écritures nécessaires pour la concordance entre l'état de l'actif (ordonnateur) et la balance (agent comptable)
- Régularisation du passif (automne 2020)

M. LARRERE demande s'il y a des questions.

M. LANOT souhaite faire remarquer que les représentants des personnels SNETAP/FSU vont voter le compte financier en émettant une réserve concernant l'affectation des résultats pour l'exploitation agricole de Montardon. Notamment, au vu du rapport de M. LARRERE évoquant la subvention du conseil régional en souffrance sur cette exploitation. Ce sujet sera évoqué lors de la délibération sur les admissions en non valeur.

III – Analyse financière détaillée des exploitations de Montardon et d'Orthez et du SACD halle

Présentation par Mme LABAN DE NAYS

Cadre règlementaire des exploitations agricoles et de l'atelier technologique
La **note de service** (*DGER/SDEDC/2018-572 du 26/07/2018*) a pour objet de présenter les fonctions exercées par les EA et les AT des EPLEFPA. Le **code rural** *(R 811-9)* définit les contours de ces fonctions en précisant le rôle primordial des exploitations et ateliers technologiques en matière de formation, d'animation et de développement des territoires(…)

Qu'est-ce qu'un SACD (service à comptabilité distincte) ?

En 2012, la halle agroalimentaire de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques a reçu l'autorisation de fonctionner en SACD afin d'apporter plus de transparence dans son suivi et son fonctionnement en raison de son intervention sur les différents centres constitutifs de l'EPL. En 2015, une demande a été déposée auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour que le SACD devienne un centre constitutif de l'EPLEFPA 64 mais cette demande n'a pas été retenue.

Missions des exploitations agricoles et ateliers

La halle agroalimentaire s'intègre pleinement dans le projet d'établissement de l'AgroCampus64 à travers trois missions :

- atelier pédagogique
- partenariat avec les trois exploitations agricoles (Oloron, Montardon, Orthez)
- atelier professionnel : prestations sur mesure et production

Au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), les exploitations agricoles et les ateliers technologiques ont une place toute particulière: unités de production à vocation pédagogique, ils doivent assurer **trois grands types de fonctions** qui sont indissociables et complémentaires.

La fonction de production - commercialisation

Cette fonction concerne la production et la commercialisation de biens transformés ou non et de services par les exploitations agricoles et ateliers. L'activité des exploitations agricoles et des ateliers technologiques doit permettre la comparaison avec toute exploitation agricole, atelier de transformation privé (2 critères retenus : CA 100 000€ et 1 ETP minimum)

Dans les choix du système de production, dans les conduites techniques, les exploitations et ateliers doivent être exemplaires dans la mise en œuvre des politiques publiques : agro écologie, animation du territoire, qualité et sécurité sanitaire des aliments. Pour contribuer à la formation des apprenants, il importe que les choix en matière d'orientation et de conduite techniques soient faits en cohérence avec les projets des centres de formation.

Mme LABAN DE NAYS persiste à dire et écrire que la fonction de formation justifie à elle seule la présence de l'exploitation agricole et de l'atelier techno. L'exploitation agricole et l'atelier technologique constituent les outils et supports privilégiés de formation des apprenants et contribuent à :

- la production de données et ressources éducatives
- l'appropriation par les apprenants des politiques publiques (AE)
- l'acquisition des compétences professionnelles
- l'éducation santé-sécurité au travail
- au développement personnel de l'élève : autonomie, responsabilisation, estime de soi
- ce sont des lieux d'apprentissage de la vie sociale et civique

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA sont complémentaires des lieux de stage. Ce sont également des supports pour les examens.

La fonction d'animation et de développement des territoires, d'expérimentation et d'innovation agricole et agro-alimentaire

Développement de l'expérimentation, de l'innovation :

- mise en œuvre d'actions de démonstration et d'expérimentation (agro-écologie dans le cadre du PNDAR
- contribution aux liaisons entre la recherche, le développement et la formation (projets CASDAR, participation à des RMT …) ;
- collaboration avec des groupes d'agriculteurs et autres acteurs du territoire (GIEE)
- mise en œuvre d'expérimentations de nouvelles techniques et de nouveaux process.

Développement local et de l'animation des territoires :

- valorisation des terroirs, qualité des produits
- diffusion de références, accompagnement de producteurs
- accueil de public, coopération internationale, valorisation culturelle, ..

<u>Présentation de la situation de l'exploitation de Montardon par Mme SAVARY</u>

<u>Rappel historique</u>

1977 : Création de l'exploitation avec 14 vaches laitières
Années 1980 : Création de l'atelier naisseur-engraisseur (56 truies), plantation du verger de kiwi, passage à 30 vaches laitières
1988-1992 : Création de l'atelier d'engraissement des taurillons (60 places), création de l'atelier naisseur allaitant (70 blondes d'Aquitaine), arrêt de la porcherie
2009 : Agrandissement de l'atelier laitier (passage à 60 VL), mise en place progressive du travail simplifié sur les cultures
2014 : Arrachage du verger de kiwi

2016 : Arrêt de l'atelier engraissement de taurillons

Présentation des ateliers de production

Atelier laitier

70 vaches de race Prim'Holstein et leur renouvellement (50 génisses environ

Vente de 540 000 L de lait à la ccopérative en 2019 + vente directe de lait, yaourts et viande

Atelier allaitant

40 vaches de race Blonde d'Aquitaine et leur renouvellement (30 génisses environ)

Engraissement des mâles jusqu'au stage taurillon (sauf en 2019)

Atelier cultures :

79 ha de SAU dont 51 ha de productions fourragères, 27 ha de cultures de vente, 1 ha de zones non cultivées (bandes tampons)

Atelier maraichage :

2 ha sous-traités, projet d'agroforesterie

Les facteurs de productions

Foncier : 80 ha de SAU morcelé en 22 parcelles sur 7 communes différentes

30 ha en propriété de l'établissement ou du CR-NA

22 ha en fermage « sûr »

28 ha en fermage « précaire »

On ne sait pas si les baux des fermages précaires seront renouvelés.

Batiments :

Bovins lait : 2 stabulations (64 places chacune, construite dans les années 1970 et l'autre en 2009)

Bovins viande : 1 stabulation (64 places, rénovée en 2019) et 1 tunnel (10 places)

Engraissement : 1 stabulation (60 places, rénovée en 2019)

Porcherie : inutilisé, construit au début des années 80

Stockage du matériel : 1 bâtiment de 350 m^2

Une partie des bâtiments a été rénovée et d'autres bâtiments ne sont plus du tout en état et sont à rénover.

Matériel :

2 tracteurs neufs en location, 3 tracteurs d'élevage en propriété

Matériel en propriété vieillissant

Matériel en CUMA ou en co-propriété pour certains travaux des cultures

Appel à une ETA pour travaux de récolte notamment

Personnel :

1 directrice d'exploitation

4 salariés agricole à temps plein dont 1 cadre

1 secrétaire (0,6 ETP)

Mme DETAILLE précise que le poste de secrétaire provient de la dotation lycée et n'est pas supporté par le budget de l'exploitation.

Support de pédagogie et d'animation

Accueil quotidien d'apprenants du LEGTA et du CFPPA

- stages hebdomadaires pour 3 classes du LEGTA
- TP hebdomadaires pour 2 classes du LEGTA
- TP réguliers selon les formations du CFPPA

Heures pédago/ an (cf Alexia)

Accueil régulier de groupes professionnels

- support pour l'organisation de formations professionnelles (homéopathie, conduite...)
- accueil de réunions (CUMA, informations éleveurs...)
- sollicitations expérimentations (en pause actuellement)
- sollicitations pour diverses réunions professionnelles

Analyse financière : Evolution du budget

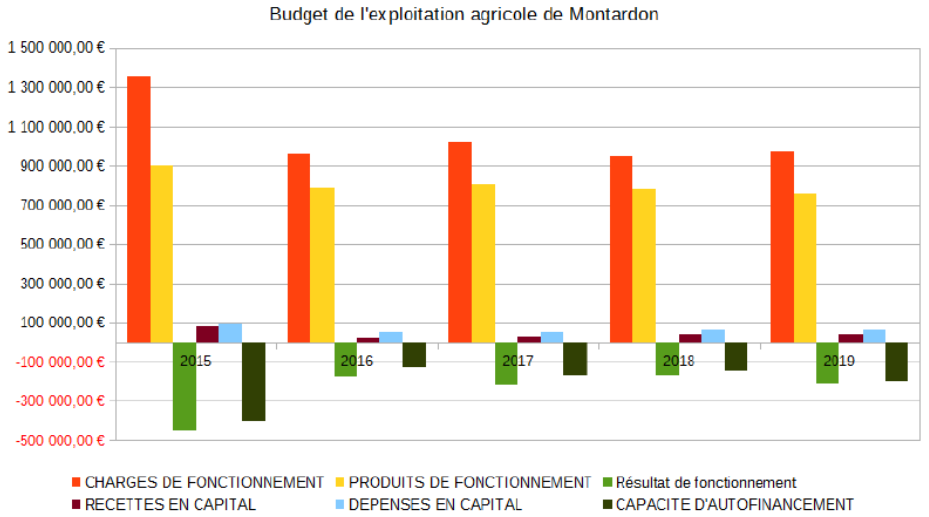

On constate sur le budget fonctionnement (en orange et jaune) de ces cinq dernières années, un gros écart des masses budgétaires entre 2015 et 2016 dû principalement à la modification du mode de calcul des stocks qui ont été revus à la baisse à la fois en recette et en charge et à l'arrêt de l'engraissement des taurillons. Les résultats de fonctionnement (vert clair) sont en négatif sur ces cinq années et particulièrement en 2015.

Evolution du fonds de roulement

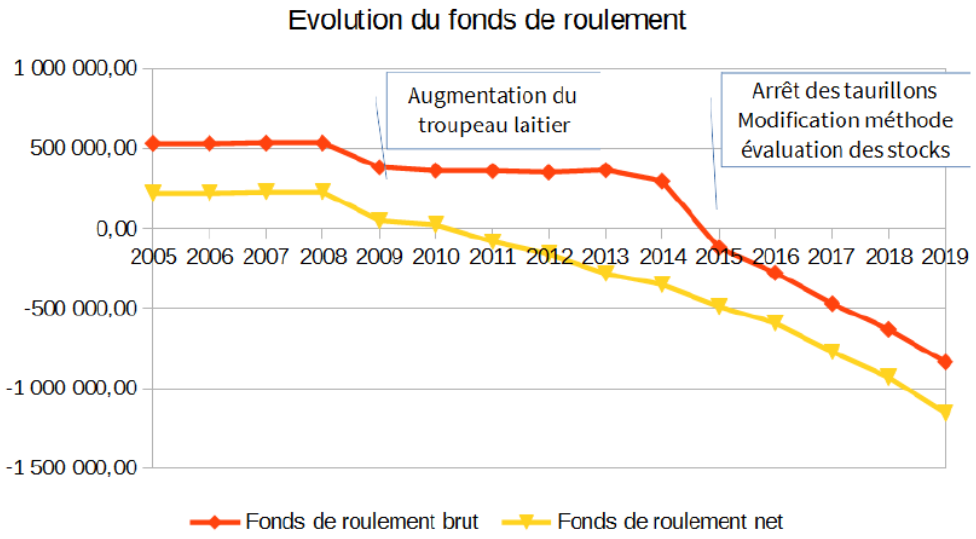

Le fonds de roulement (FDR) était positif en 2005 et est resté assez stable. En 2009, il y a eu l'augmentation du troupeau laitier de l'exploitation et l'arrivée de la crise laitière ce qui a créé une diminution du FDR. La situation s'est dégradée avec une accélération en 2015 au moment de la modification du mode de calcul des stocks et de l'arrêt de l'engraissement des taurillons.

Répartition des charges de fonctionnement

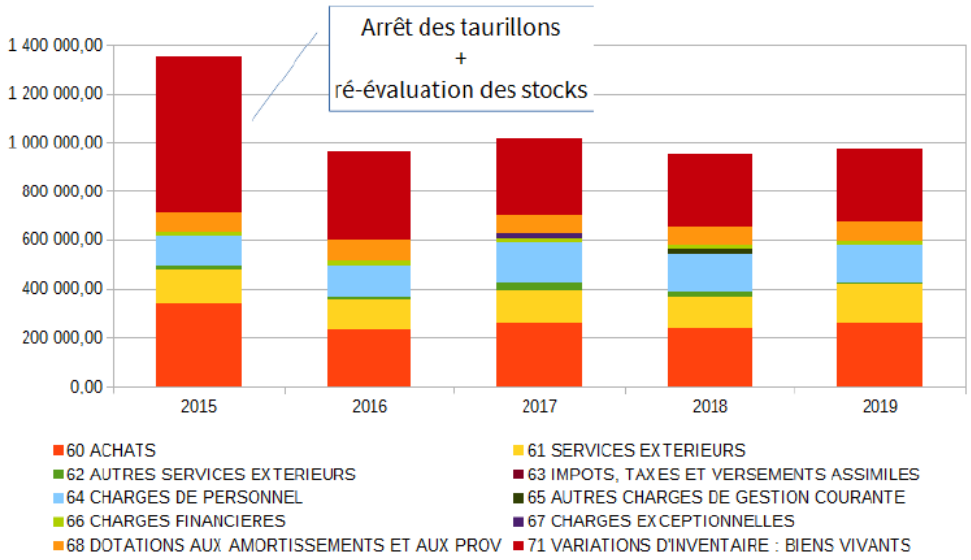

L'arrêt de l'engraissement des taurillons a supprimé l'achat d'animaux et d'aliments d'où une diminution du poste 60 achats (en orange sur le diagramme) entre 2015 et 2016. Sur les autres années, la répartition entre les charges est relativement similaire. Ce sont les charges de structure qui sont en augmentation et qui semblent difficiles à maitriser.

Répartition des produits

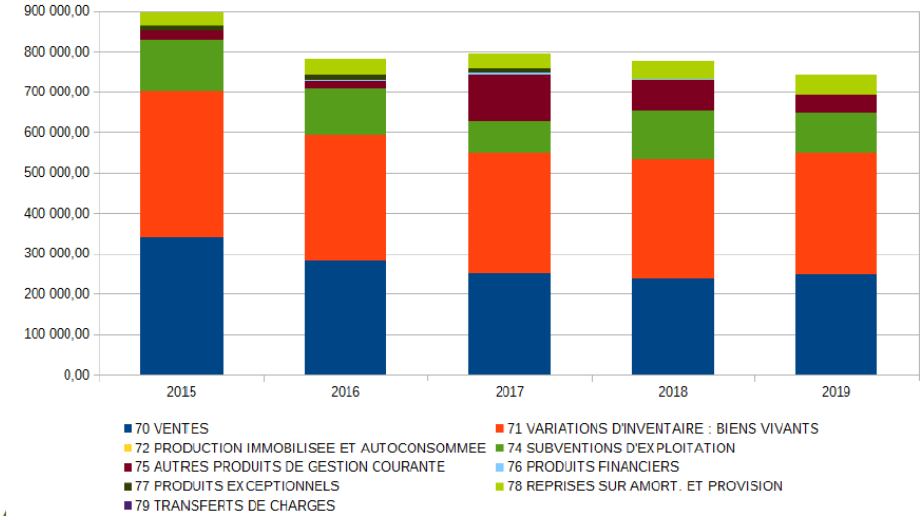

Les stocks sont très importants sur une exploitation d'élevage.

Evolution de la masse salariale

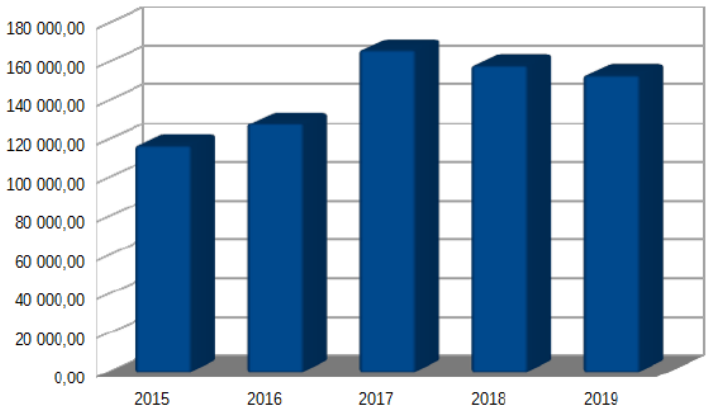

1 à 1,3 ETP consacré au travail quotidien d'astreinte (traite et alimentation uniquement)

0,13 ETP consacré à la transformation des produits laitiers

Entre 2016 et 2017, il y a eu une importante augmentation de la masse salariale.

Mme DETAILLE indique qu'il s'agissait d'une régularisation très conséquente des charges de la MSA.

Mme SAVARY parle d'un bilan travail réalisé avec le concours des étudiants de Bordeaux Sciences Agro et l'Institut de l'élevage qui a été rendu en février 2020. 1 à 1,3 ETP sont consacrés aux soins des animaux. De par le nombre d'animaux présents, il y a une forte contrainte.

Evolution des charges de structure

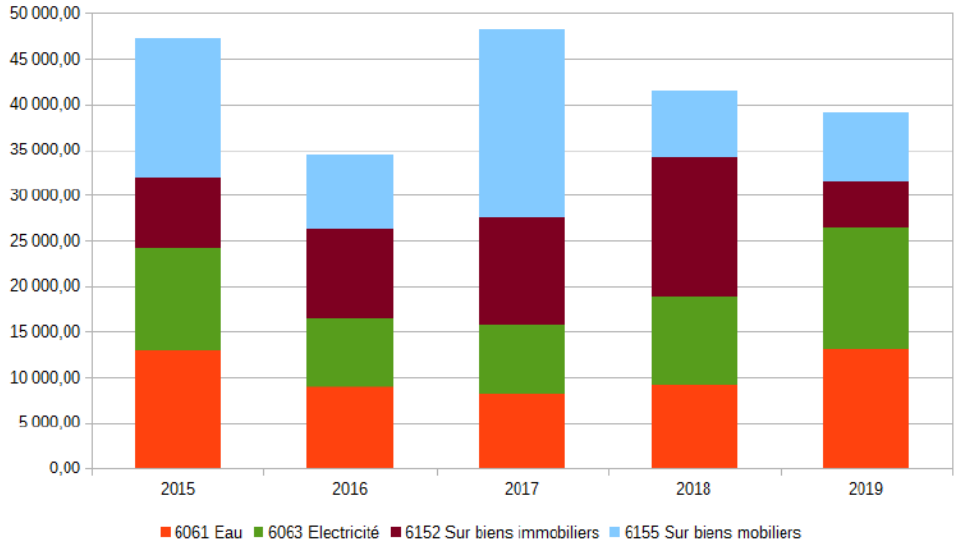

On constate une augmentation du poste d'eau et une augmentation constante en électricité alors que la structure n'a pas subi de changement. Il y a un diagnostic à mener pour trouver des solutions. Notamment, l'exploitation pense à changer un tank qui n'est jamais plein et qui consomme, pour un tank d'une plus petite capacité. Il y a également eu une grosse fuite d'eau pendant la période hivernale qui va entraîner une augmentation importante de la facture en 2020. L'exploitation est en pour parler avec le syndicat de l'eau pour obtenir un geste commercial ou un compromis. L'aspect positif concerne la diminution des charges d'entretien des biens mobiliers et immobiliers. En effet, la plupart de l'entretien est réalisé par les stagiaires du CFPPA et le changement des tracteurs a permis de faire baisser les charges.

Analyse technique : Vaches laitières

Un coût de production supérieur au prix de vente mais des progrès sur notre exploitation :

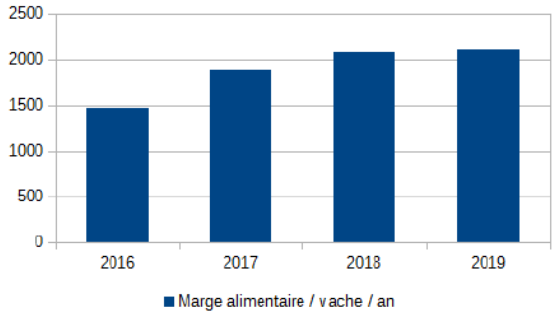

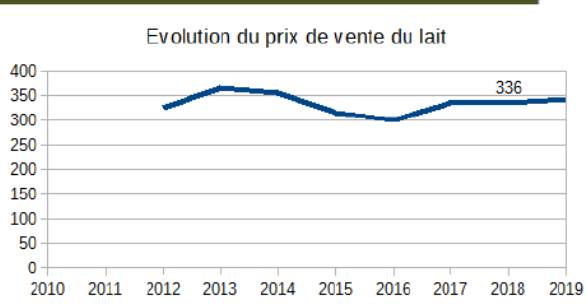

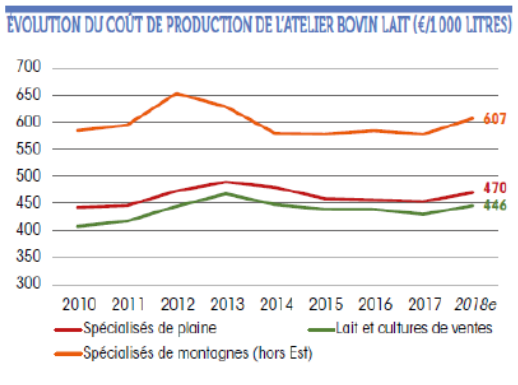

Source : INOSYS Réseaux d'élevage, traitement Institut de l'Elevage

Le coût de production de lait pour 1 000 l était en 2018 de 446 € avec les charges intégrées alors que le prix de vente était de 336 € pour 1 000 l. On sait que l'élevage laitier est compliqué. L'exploitation de Montardon va continuer à améliorer ses résultats même si elle est face à un phénomène conjoncturel pour avoir une production équilibrée.

Les vaches allaitantes

Prix de ventes pour 100 kg de viande	2018	2019
Vente de broutards	/	**344**
Vente de taurillons	**439**	**404**
Vente de vaches grasses	**496**	**419**

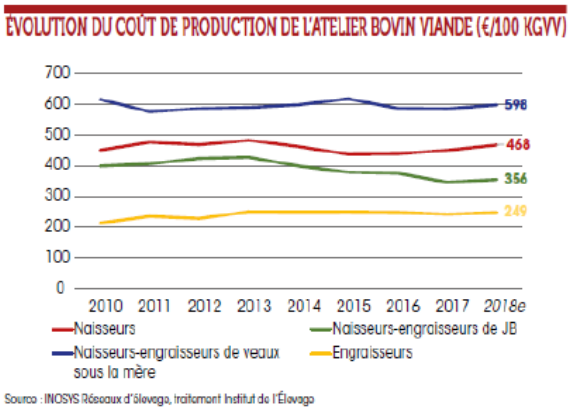

En 2019, la méthode de calcul a changé donc il est difficile de réaliser une analyse sur plusieurs années. Les marges brutes sont variables mais toujours positives. Le troupeau est d'une bonne valeur génétique et il est très apprécié sur le plan pédagogique. On assiste à une dégradation du prix de vente dûe à la conjoncture actuelle.

Les pistes d'amélioration

Un travail collectif sur le projet d'exploitation a été engagé. La Chambre d'agriculture a été sollicitée en 2018. Des réunions de travail ont eu lieu en 2019 pour aboutir à une validation de projet et de calendrier au conseil d'administration du 28 juin 2019 (délibération n°39). Des axes de travail ont déjà été mis en place tels que la diminution des frais vétérinaires par prophylaxie et en utilisant des méthodes alternatives (homéopathie, huiles essentielles), la diversification de l'assolement pour l'alimentation du bétail et la transformation de la production laitière. Le calendrier de travail a pris du retard. Il a été revu et validé au conseil d'administration du 25 octobre 2019. Actuellement des travaux de restructuration des bâtiments et la sortie des vaches laitières en prairies sont réalisés. Un bilan travail en partenariat avec l'Institut de l'élevage a été rendu en février 2020 et une étude de marché pour la transformation des produits laitiers est en cours. Reste à déterminer le dimensionnement des troupeaux laitiers et allaitants. Plusieurs scénarii ont été présentés au Conseil d'exploitation de juin 2020. Un scénario a été retenu pour l'adaptation de l'assolement.

M. CAMPAGNE souhaiterait avoir un peu plus de détails sur le calendrier revu et connaître les perspectives. Même si les orientations semblent aller dans le bon sens, il parle de la partie main d'œuvre évoquée en début de présentation. Elle est assez conséquente et sans doute nécessaire jusqu'à ce que le système de production soit rôdé. Il faudra réfléchir à une organisation de travail et poursuivre la présentation, en conseil d'administration, de l'évolution de l'exploitation. Il parle du choix de faire sortir le troupeau et de favoriser l'autonomie alimentaire avec la problématique du foncier à proximité de l'exploitation. Il demande où en est la possibilité de faire des échanges de parcelles avec des propriétaires voisins.

M. PARODI rejoint les propos de M. CAMPAGNE sur l'importance de la masse salariale et demande s'il n'y a pas des exemples d'exploitations similaires en EPL sur lesquelles on pourrait s'appuyer pour connaitre le nombre de salariés.

Mme SAVARY répond qu'elle a fait des recherches mais qu'il est difficile de trouver des statistiques à ce sujet. Sur des exploitations qui ne sont pas dans des EPL, l'exploitant agricole a très souvent de la main d'œuvre familiale ou bénévole et qui n'est donc pas salariée. Un système tel que celui de Montardon, en agriculture courante, n'existe pas.

M. PARODI parle de l'exploitation de Rodez.

Mme DETAILLE répond qu'il n'y a pas de vaches laitières à Rodez. Sur Montardon, ce qui est chronophage en temps est le système laitier car cela nécessite des astreintes et implique des récupérations. Un rapport d'inspection est paru en 2017 sur l'enseignement agricole. Il stipulait que pour des systèmes proches de celui-ci, même s'il n'y a pas de système totalement identique car cela dépend s'il y a des ateliers ou de la transformation, le nombre de salariés oscille entre 3 à 4 ETP selon les

systèmes d'exploitation. Cette question de l'organisation du travail est majeure. L'annualisation du plan de travail pour les salariés a été mise en place dès février 2020 et a donné de la flexibilité dans l'organisation. Par ailleurs, l'exploitation compte sur le bilan travail pour apporter des pistes claires. Même si elle attend le résultat final de cette étude retardée par la crise sanitaire, la question des ETP et l'organisation de travail sont au cœur des préoccupations pour assurer la pérennité de l'exploitation de Montardon.

Mme SAVARY revient sur les échanges de parcelles. Les échanges ont été faits et les conventions signées. Sur la parcelle échangée à proximité de celles du lycée, de l'orge a été semé et l'implantation d'une prairie sera réalisée à l'automne ainsi que l'aménagement d'une clôture et d'abreuvoirs pour la sortie des animaux dès le printemps 2021. Concernant la partie scénario sur le dimensionnement des troupeaux et l'adaptation de l'assolement, cela devrait avancer cet été et être présenté au prochain conseil d'administration.

Présentation de la situation de l'exploitation d'Orthez par M. DEPLAUDE

La problématique principale de l'exploitation est le foncier. L'exploitation d'Orthez compte 23,5 ha en fermage dont 21,4 ha appartiennent à la ville d'Orthez. Sur ces 21,4 ha, il y a un projet de déviation routière avec 7,7 ha en bail d'occupation précaire (soit 33% de la SAU). Le bail est renouvelé annuellement donc il est difficile de se projeter sur ces terrains. L'assolement est concentré autour ou à 1 km de l'exploitation. Se sont essentiellement des surfaces en herbe.

ASSOLEMENT 2020

PRAIRIES		CULTURES			
Petite Trinité	0,7	Grande Trinité	Maïs ensilé	1,4	
Laqueye	4,83	Parc 2	Maïs grain	1,1	
Collection	1				
Bourdou	0,95				
Parcs brebis	0,5				
Moutoué	1,9	Total			2,5
Tiedjaou prairie	1,75				
Fronton	1,4	PRAIRIES		17,77	
Haut Vitrine	1,45	CULTURES		2,5	
Tiedjaou maïs	1,00	PARCS CANARDS		4,40	
Vitrine	1,9				
		TOTAL		23,62	
Total	17,77				
PARCS CANARDS	4,46				

Historique et présentation de l'exploitation

1994 : construction du lycée, exploitation agricole: engraissement BV
2007 : mise en place du troupeau de Blonde d'Aquitaine (20VA)
2011 : atelier canards prêts à gaver

Le troupeau allaitant de Blondes d'Aquitaine est constitué de 20 mères et leur suite. Il sert de support pédagogique et pour la profession dans le domaine de l'évolution génétique (testage, pose d'embryon,…). L'exploitation produit l'alimentation du troupeau avec 15 ha de prairies, pâturées et fauchées, 1,5 ha de maïs ensilage et des cultures dérobées pendant l'hiver. Il n'y a pas de cultures de ventes qui vont à l'extérieur.
L'atelier de canards prêts à gaver (PAG) compte 20 000 canards élevés par an (4 bandes de 4 000 canards et 3 200 en hiver) sauf cette année. L'élevage va jusqu'à 12 semaines. C'est une production IGP support d'expérimentation avec la coopérative Euralis pour le moment et M. DEPLAUDE espère repartir avec l'interprofession l'année prochaine. La grippe aviaire de 2016 et 2017 a interrompu ces partenariats. Il vient d'apprendre qu'une bande de canards arrivera plus tôt que prévu, soit fin juillet.

Analyse financière

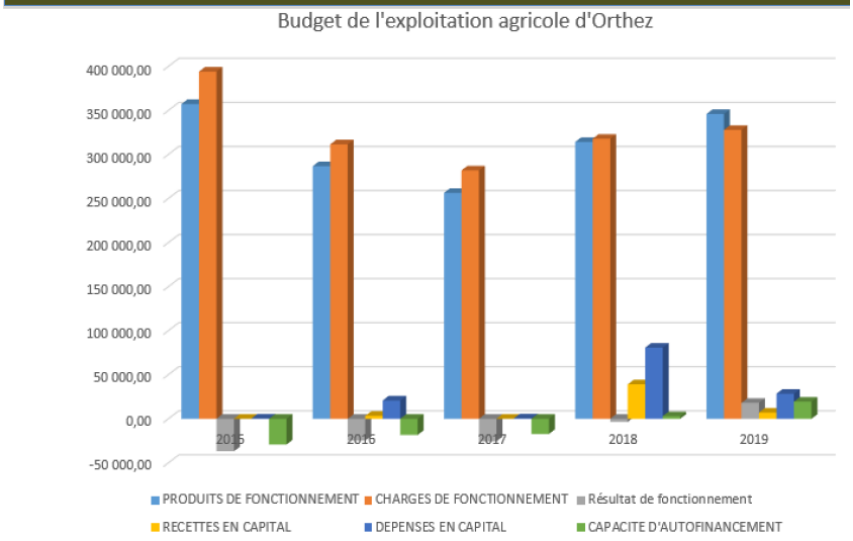

Sur les cinq dernières années, il y a peu de variation. On constate une diminution des charges et produits de fonctionnement au moment des deux épisodes de grippe aviaire. Même si l'exploitation a été correctement indemnisée, l'atelier PAG marche très bien et lorsqu'il ne fonctionne pas, c'est un handicap pour occuper la masse salariale.

Répartition des charges de fonctionnement

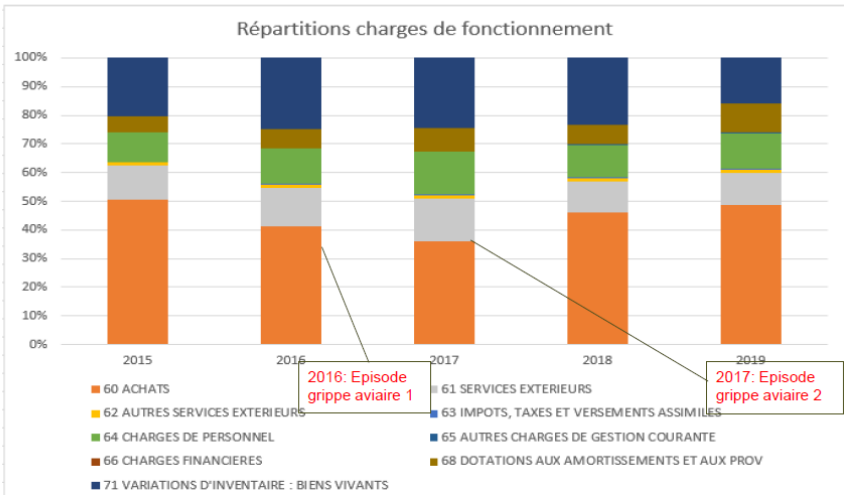

Les grandes masses sont correctes avec toujours une variation au moment de la grippe aviaire avec la baisse des achats d'animaux et d'aliments pour les canards. En 2016, l'épisode de grippe aviaire a duré les trois quarts de l'année et en 2017, la moitié de l'année.

Répartition des produits

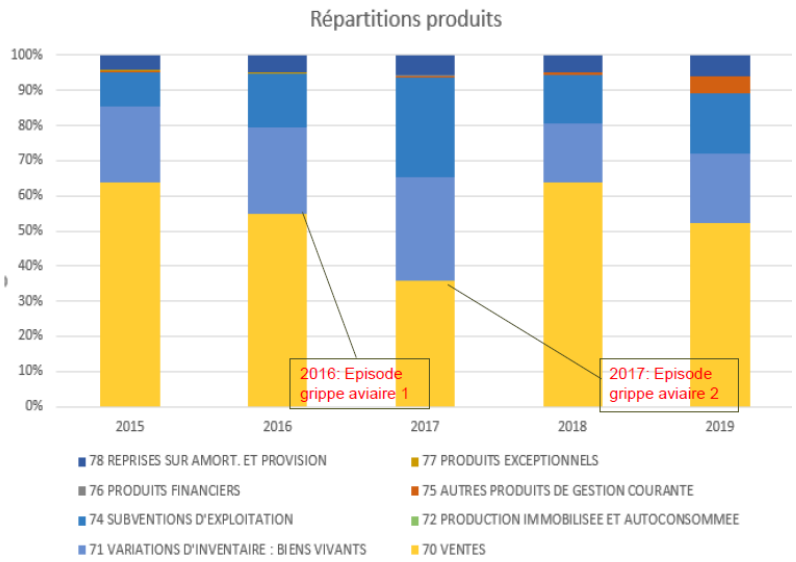

L'activité PAG représente plus de 50% du budget de l'exploitation. Les années 2016 et 2017 ont été compensées par des subventions et indemnisations qui ont eu lieu parfois à postériori.

Evolution FdR

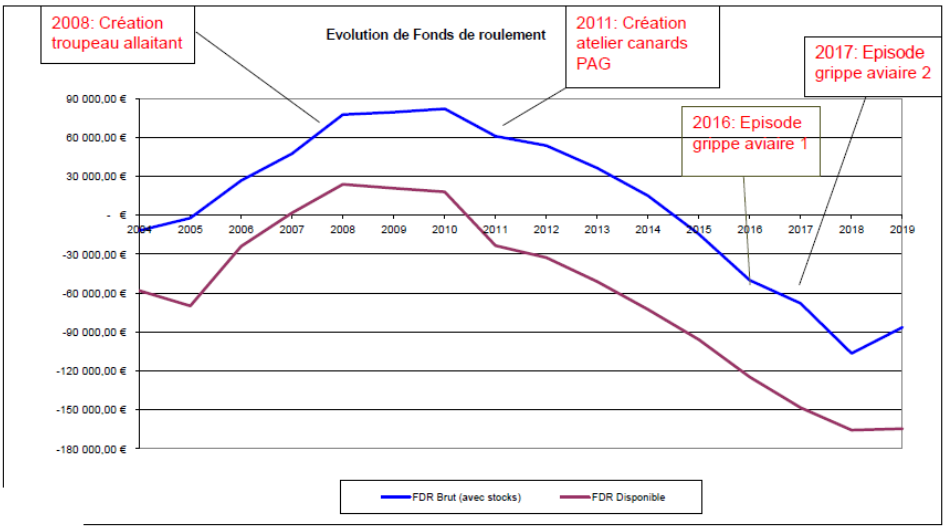

L'évolution du FDR est proposée sur une période plus importante (de 2004 à 2019). On constate que de 2004 à 2008, le FDR est plutôt en augmentation. En 2008, avec la création de l'atelier de troupeau allaitant, il y a eu une stabilisation dû essentiellement au contexte de la vente de viande. A partir de 2010 on note un décrochage et en 2011 avec la création de l'atelier PAG qui marche bien on aurait pu penser que la barre allait être redressée mais ça n'a pas été le cas. La grippe aviaire de 2016 et 2017 a accentué la diminution du FDR. En 2018 et 2019, la courbe commence à s'amorcer avec la reprise de l'atelier PAG et une nette amélioration au niveau technique, génétique et conduite de l'atelier. Les canards sont plus gros, le prix de vente en hausse et donc une marge plus importante.

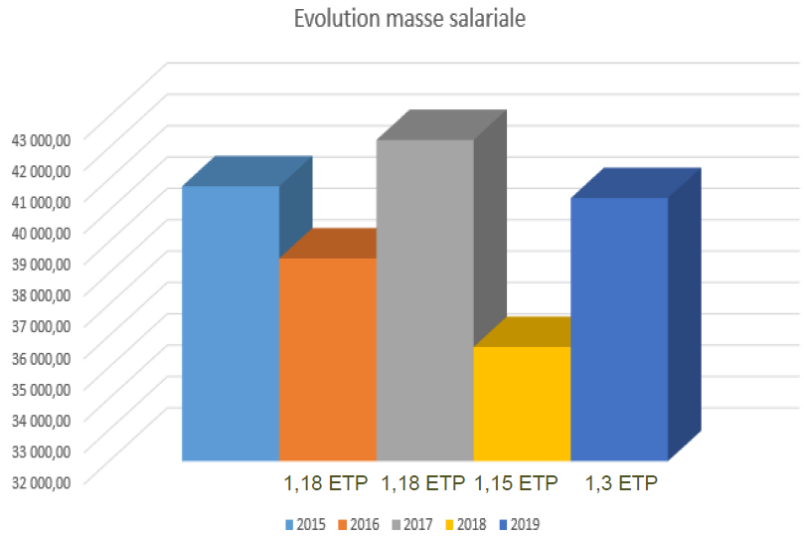

La variation est assez simple et liée aux deux congés de maternité de la salariée de l'exploitation. En 2018, cette salariée a été absente durant trois mois et c'est le directeur d'exploitation qui a assuré son remplacement.

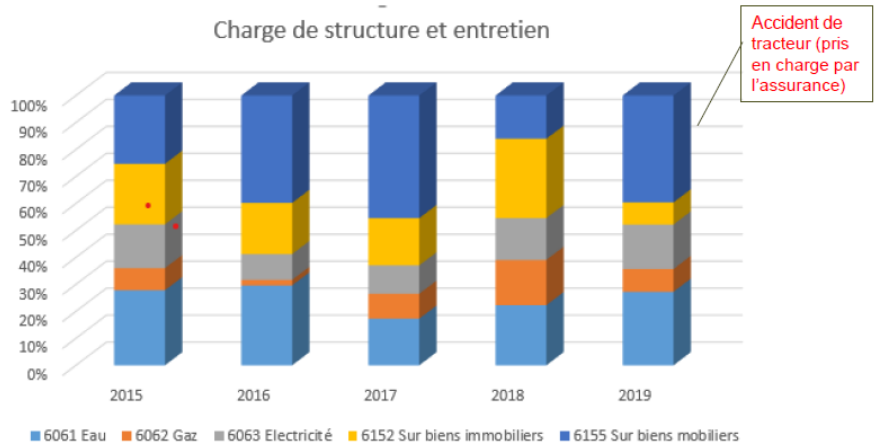

Des efforts ont été réalisés sur les biens immobiliers avec la remise à neuf du matériel. Sur les biens mobiliers, le tracteur a été accidenté et a été remis en état avec le financement de l'assurance déduction faite de la franchise.

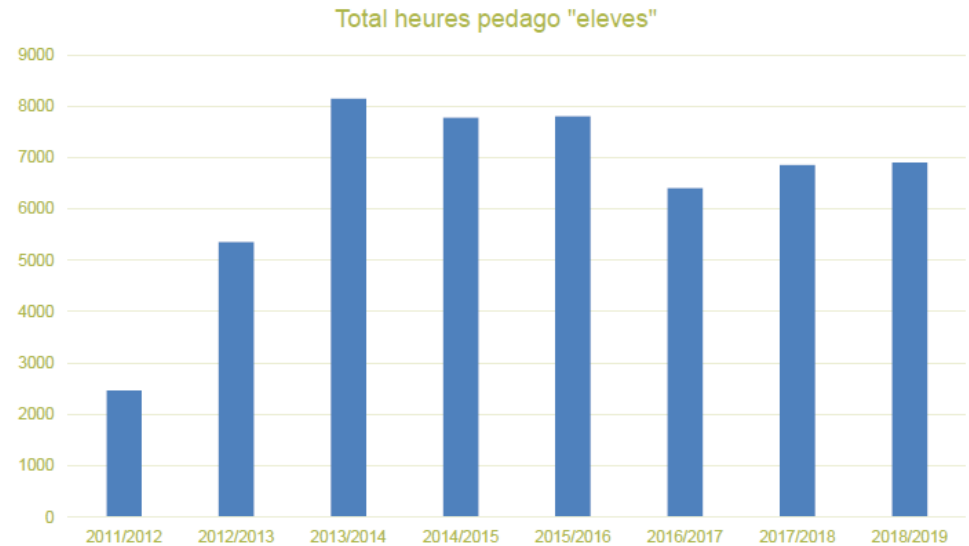

L'exploitation sert de support pédagogique pour les élèves du LPA. L'activité pédagogique connaît une augmentation assez forte depuis 2012 avec actuellement un palier de stabilisation autour de 7 000 heures élève. L'objectif est de poursuivre cette dynamique avec la création d'une salle de cours pendant l'été pour avoir un pôle pédagogique sur l'exploitation pour le suivi des élèves et le confort des enseignants.

Pistes de réflexion

Le troupeau allaitant blondes d'Aquitaine est l'atelier qui, historiquement, pose problème sur l'exploitation. Il a toujours été économiquement en difficulté. Une proposition est de revenir sur un système orienté et basé sur l'herbe et d'arrêter les cultures de vente qui étaient sous-traitées en grande partie et dont l'exploitation retirait peu de bénéfices. L'exploitation a fait le choix de produire du maïs ensilage pour les besoins du troupeau et limiter les achats ainsi que d'investir dans du matériel de fenaison pour être autonome. Un projet est, à terme, d'intégrer une parcelle de luzerne pour produire un peu de protéines et limiter l'achat de concentré. Mais, pour le moment, ce n'est pas le cas puisque la problématique la plus importante pour l'exploitation est l'accès au foncier. La luzerne est une production spécifique mais une étude de sol a été réalisée. L'exploitation a également intégré du maïs sur l'atelier PAG pour valoriser le parcours à canards. Une autre réflexion était d'aller chercher du foncier à la montagne puisqu'il n'y en a pas sur Orthez. On est dans un département où la transhumance est ancrée dans la tradition. Une étude a été réalisée par un étudiant du LEGTA de Montardon l'été dernier à ce sujet. La crise sanitaire n'a pas permis à l'étudiant de soutenir son rapport et à l'exploitation d'Orthez de rencontrer les différents intervenants sur ce projet pour savoir s'il faut aller chercher du foncier hors zone. Une dernière piste est d'envisager un agrandissement de l'atelier PAG qui marche bien et qui n'aurait pas d'impact sur la main d'œuvre. La contrainte reste un contexte sanitaire instable.

M. CAMPAGNE remarque la qualité du travail et d'analyse sur la situation de l'exploitation. Il émet une réserve sur l'agrandissement de l'atelier PAG car les coopératives ont plutôt tendance à diminuer le volume de production. Il pense qu'il faudra être prudent sur les investissements à réaliser et avoir des garanties de la coopérative. 2019 a été une année où la filière a rattrapé le retard. L'arrivée du COVID 19 a provoqué une diminution de la consommation de magrets.

M. DEPLAUDE dit que cette décision a été prise fin 2019 et qu'elle mérite d'être remise en question en raison du contexte actuel.

Présentation de la situation de la halle par Mme LABAN DE NAYS

Les orientations de l'atelier technologique sont déterminées par trois missions :

- L'accueil d'activités pédagogiques et de formations
- La fabrication et la vente de produits alimentaires
- L'appui aux professionnels au travers de différentes prestations de service

1- La pédagogie

LEGTA : secondes, Bac STAV, BTSA
CFPPA : préqualif, CAP OIA, BPREA, SIL OVIN, formations courtes,
CFA : BTSA STA, Licence pro, BTSA ANABIOTECH, BPREA
GRETA : CAP

2- La production :

Plusieurs salles à disposition, transformation et commercialisation des « produits du savoir »
Le déplacement de la boutique a boosté les ventes
Pas d'opérateur de production depuis novembre, départ DTA en mai

3- Les prestations : (3 types de prestations)

-Appui technique et sanitaire
-Production et transformation
-Suivi de dossier d'agrément
-Conseils sur les choix techniques, appui à la transformation fermière

3- Les prestations : 3 types de prestations :

-Autonomie totale
-Autonomie partielle
-Prestation « pure »

A ce jour : 3 producteurs en prestation régulière représentant ces trois types de prestations : yaourt et noix de cajou

Budget de la halle technologique

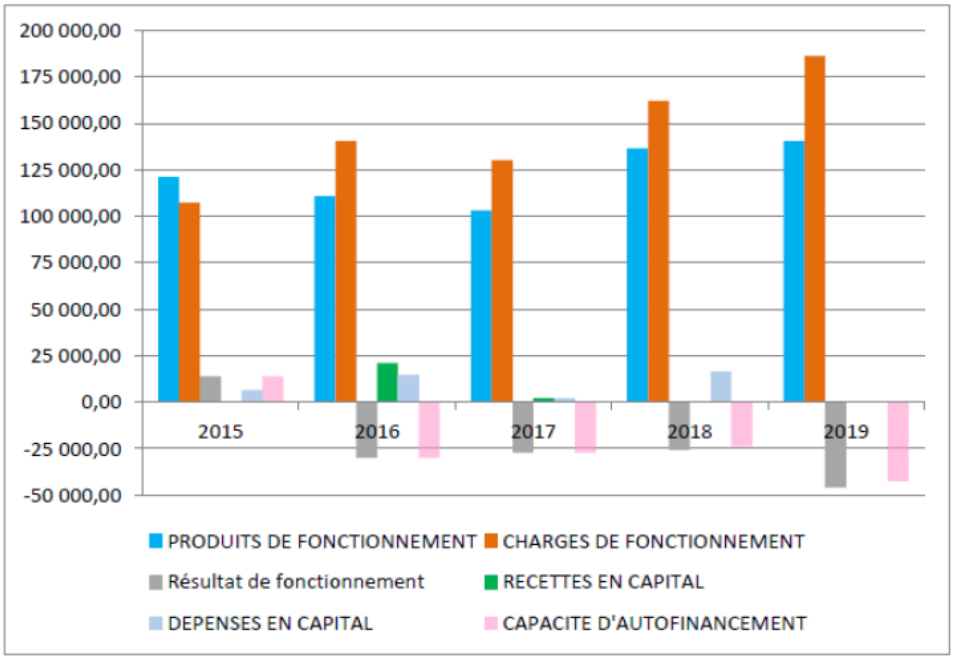

La halle connait des difficultés depuis 2016. Malgré l'augmentation des produits, les charges restent trop élevées.

Répartition des charges de fonctionnement

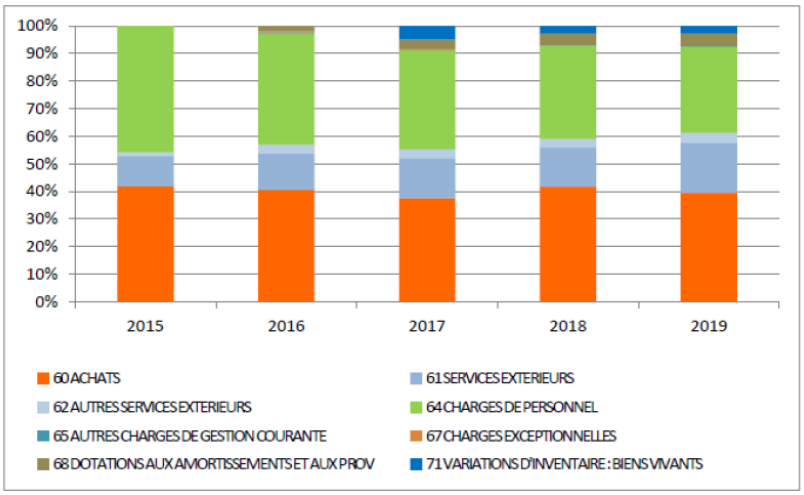

On peut voir une baisse des charges en personnel en 2019 liée au départ de l'opératrice en production et une augmentation des charges extérieures.

Evolution des charges de structure et d'entretien

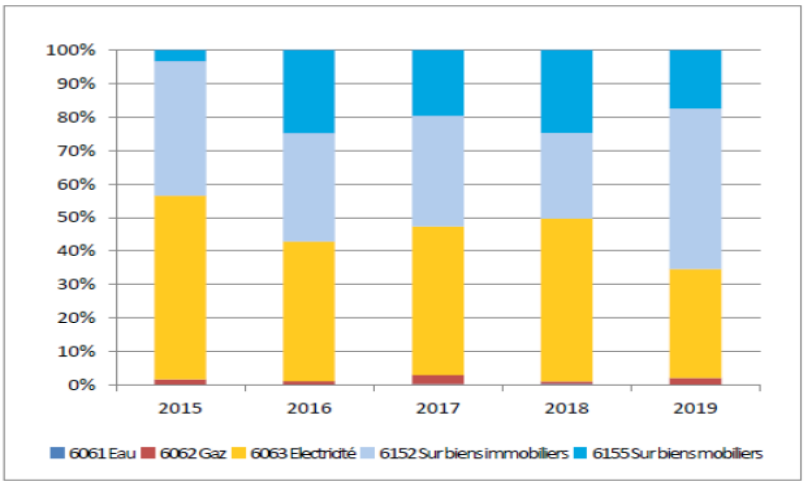

En 2019, il y a eu une nette augmentation de la maintenance des matériels avec la panne de chambres froides.

Répartition des produits de fonctionnement depuis 2015

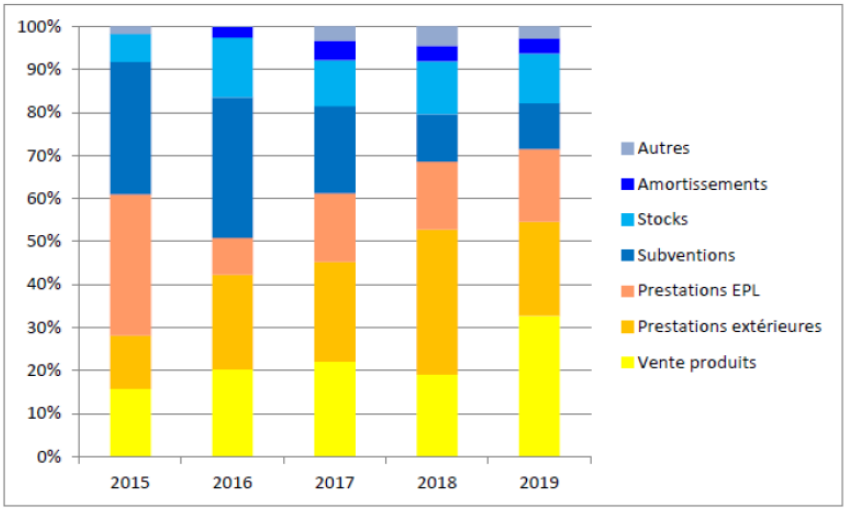

2019 connait une augmentation des ventes de produits avec un travail réalisé sur la commercialisation et le déménagement de la boutique à l'entrée du LEGTA. Les prestations pédagogiques de l'EPL avec notamment le CFAA et le CFPPA restent stables. Les prestations extérieures diminuent en 2019 avec l'absence du directeur de la halle.

Evolution de la valeur ajoutée

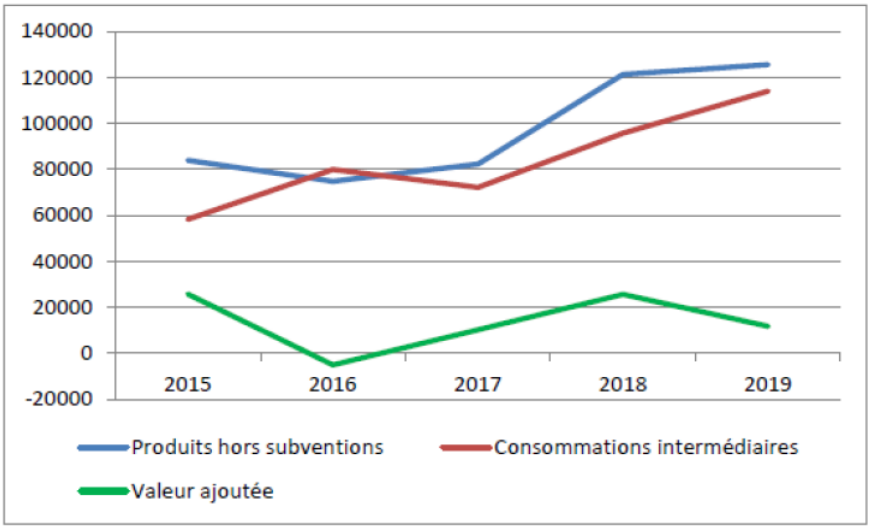

La halle a connu une période de fluctuation mais qui reste positive depuis 2017. Entre 2018 et 2019, la valeur ajoutée a baissé de près de 50%. La valeur ajoutée permet de couvrir les charges de personnels.

Evolution de la masse salariale

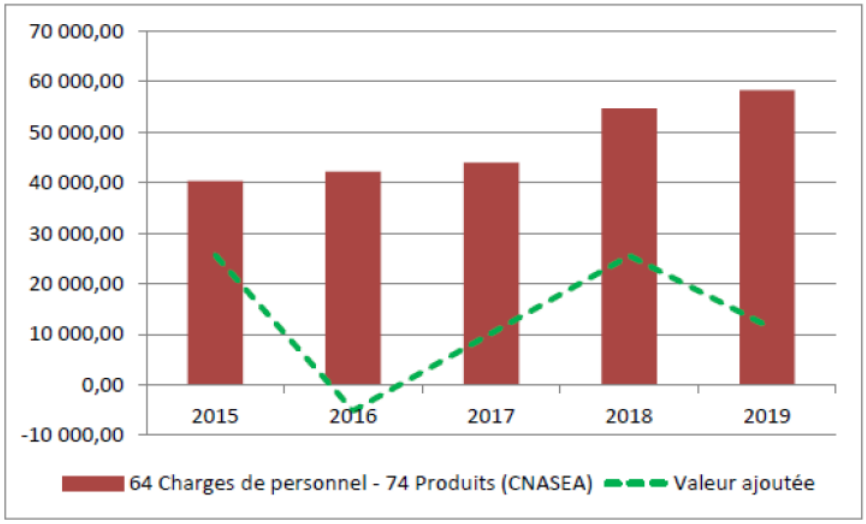

Les charges de personnel ont augmenté les deux dernières années. Le poste d'opérateur de production était un contrat aidé et les aides de l'Etat liées à ce type de contrat ont été supprimées. La halle compte 1,7 ETP avec un responsable de la halle à 100% et un opérateur de production à 70%. Des difficultés de recrutement font que le poste d'opérateur a été vacant pendant plusieurs mois avec appel à des intérimaires et un coût difficile à absorber par la halle ainsi que des ARE à verser.

Evolution de la capacité d'autofinancement CAF

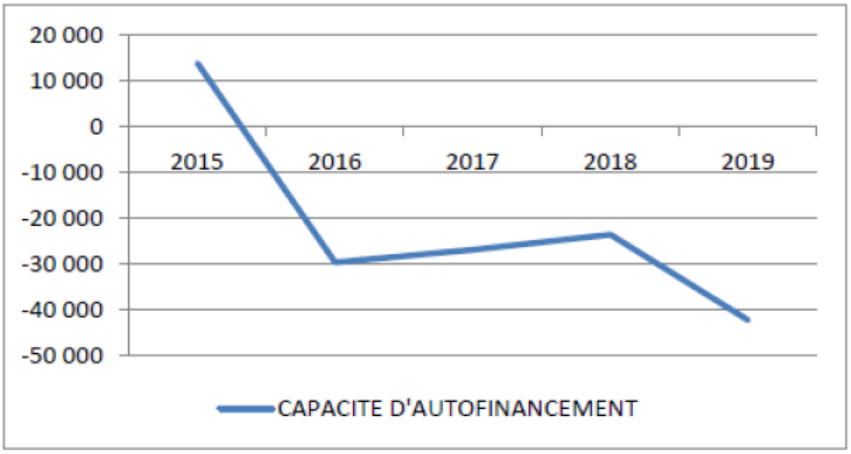

La CAF de la Halle est en baisse.

Le résultat d'exercice

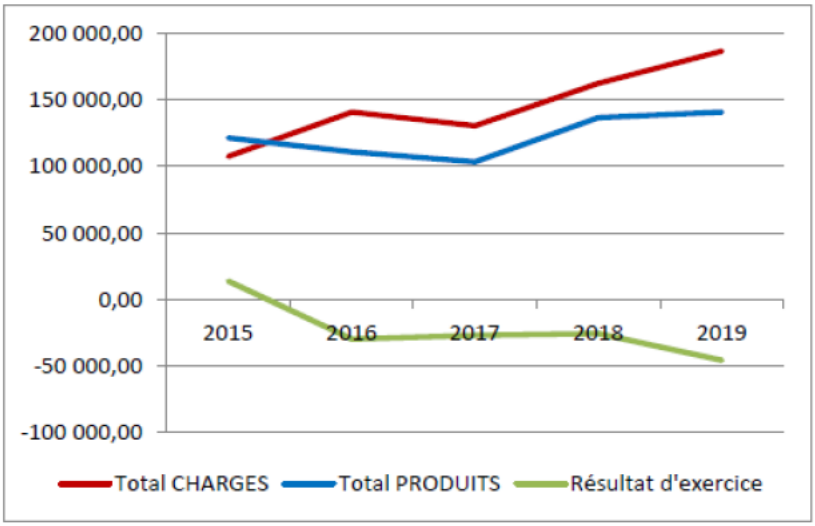

Les produits augmentent depuis 2017 mais les charges augmentent davantage et pénalise le résultat d'exercice.

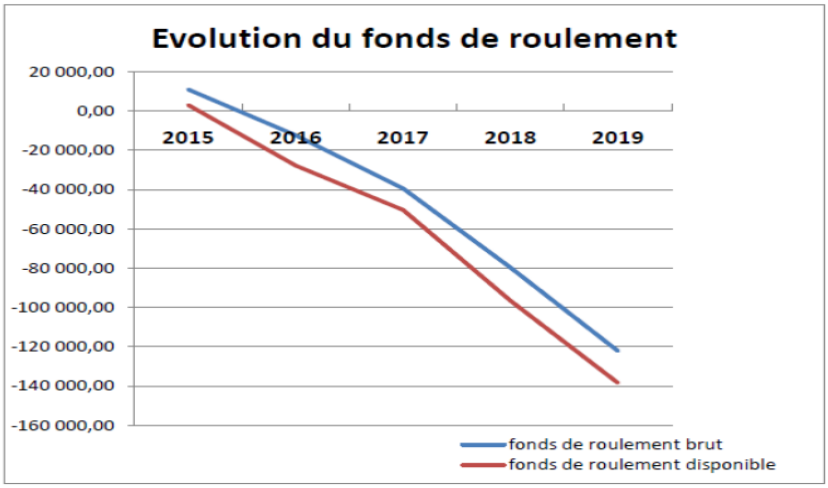

Le FDR diminue de manière préoccupante. Une réflexion est menée pour y remédier.
Deux leviers existent pour améliorer les performances économiques de la halle. Il faut réduire les charges (coût des matières premières, maintenance et prévoir une réorganisation du fonctionnement) et augmenter les produits en trouvant des produits « phare » pour se démarquer des producteurs locaux et en développant les prestations avec les professionnels. Une réflexion globale a été menée avec le CFAA et le CFPPA notamment sur le calcul des frais généraux de la halle pour proposer quelques idées. Le recrutement d'un responsable technique agroalimentaire est en cours pour remplacer M. LOPEZ et le poste d'opérateur de production est gelé pour le moment. Le nouveau responsable technique devrait remplacer pour 50% l'opérateur de production et Mme LABAN DE NAYS travaillera sur la partie administrative de la halle. Le but est de combiner les compétences de chacun pour parvenir à l'équilibre budgétaire. Beaucoup de producteurs sont intéressés pour réaliser des essais de production. Le développement de ces prestations est un levier ainsi que les produits en circuit court.

M. UTHURRY trouve intéressant de voir les perspectives de développement au travers des éléments financiers.

M. LANOT rappelle que lorsque les représentants des personnels ont demandé cette analyse, ils n'étaient pas dans un état d'esprit de pointer quoi que ce soit ou faire le procès de qui que ce soit et ils ne pensaient pas que le contexte de la crise sanitaire allait pénaliser le débat. Il souhaite rappeler les éléments factuels. Les trois exploitations agricoles de l'EPLEFPA 64 sont en zone périurbaine et rencontrent des problèmes de foncier. Elles ont subi la grippe aviaire, la crise laitière et la fièvre Q. Il fait confiance aux directeurs d'exploitation et aux pistes évoquées pour mener les trois exploitations sur une droite ligne économique. Il fait part de son inquiétude sur la halle technologique qui n'a pas encore trouvé son modèle économique. De part sa nature, elle n'est pas un centre constitutif mais pour autant les représentants des personnels souhaitent défendre cet outil pédagogique pour les formations dispensées. C'est une vitrine indéniable pour l'Agrocampus 64 et c'est un outil de vente et de transformation en direct qui est dans l'air du temps surtout avec la crise sanitaire que nous venons de vivre. Les représentants des personnels souhaitent demander une subvention exceptionnelle au Conseil régional de la Nouvelle aquitaine pour traverser cette période difficile et pouvoir renouveler le modèle économique.

M. MENU, directeur de la DDTM est heureux de participer à ce Conseil d'administration. Il est un ancien de l'enseignement agricole et un ancien chef d'exploitation. Il a la conviction, comme cela a été évoqué précédemment, que sur une exploitation en lycée, la force de travail est essentiellement salariée. Pour pouvoir fonctionner correctement il n'y a pas d'autre choix que d'avoir des ateliers qui sont dimensionnés de manière plus importantes que la moyenne des ateliers de la région puisqu'ils sont utilisés à des fins pédagogiques et ne permettent pas d'atteindre l'équilibre économique. Les exploitations agricoles de Lycée se trouvent bien souvent en zone périurbaine et souffrent d'un foncier dont elles n'ont pas la maîtrise et qui est grignoté par l'urbanisation. Le PLUI actuel, prévoit une ouverture de l'urbanisation à proximité de l'Agrocampus 64 avec de très bonnes terres. Il y a une réflexion stratégique à mener. Un avantage d'être en zone périurbaine est de développer la vente directe. C'est un axe à valoriser.

Mme DETAILLE insiste sur l'aspect foncier qui est une préoccupation majeure pour les trois exploitations de l'Agrocampus 64.

M. UTHURRY rajoute « Dit-elle en regardant le futur maire d'Oloron ». Il évoque, lors d'un précédent mandat municipal la restitution de 60% des terres agricoles fertiles à l'agriculture et non à l'urbanisation avec le concours des organisations syndicales agricoles toutes confondues et il les remercie. Sur Orthez, l'occasion a été un peu gâchée avec la vente d'une propriété destinée à un autre usage. A Oloron, il y avait un problème de lotissement qui a pu être endigué à côté du LPA mais il y a un problème de déviation. Cette déviation est réclamée au regard des impacts environnementaux donc ce dossier reste délicat. Il y a également un dossier concernant les carrières qui devrait être abandonné. Pour la région paloise, on se trouve

dans une métropolisation ambiante. Une des conséquences de la crise sanitaire COVID 19 est que les citadins sont venus à la campagne. Pour répondre à la demande de M. LANOT pour un accompagnement particulier de la région, M. UTHURRY ne peut pas répondre aujourd'hui. Les collectivités, départements, régions et l'Europe sont dans une situation qu'ils n'ont jamais connue même si l'on remonte à des décennies et aux périodes de guerre. Depuis trois mois des exploitations agricoles et des modèles économiques sont perfusés. Dès le moment où ces modèles seront moins aidés ; et c'est déjà le cas, ils se retrouvent dans une reprise d'activités où le chiffre d'affaire est encore dégradé. C'est un peu moins le cas dans le milieu agricole et celui de l'agroalimentaire. Pour les collectivités, la très forte augmentation des dépenses pour mettre en place les plans de relance et l'anticipation de la diminution des recettes qui proviennent de la bonne santé des entreprise fait que le Conseil régional est dans un effet ciseaux. Ce qui correspond à une baisse de 15% des investissements sur le secteur économique. Le Conseil régional est dans l'obligation de regarder ce qui favorise la relance et doit faire des choix cruciaux. La formation, la transformation, la modernisation, l'orientation vers l'agro écologie font partie des éléments de rebond. Il espère que cette période qui a mis en exergue le manque de masques, de matériels respiratoires, la capacité des hôpitaux à recevoir, le salaire des infirmières ne fera pas oublier que l'un des facteurs important de la santé est aussi l'alimentation et donc l'agriculture.

IV – Présentation des délibérations concernant l'organisation interne des centres de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

M. UTHURRY invite les membres à voter l'arrêt du compte financier 2019 suite à la présentation faite précédemment.

Délibération n°2020-1-50 / Adoptée à l'unanimité

M. LARRERE présente l'affectation des résultats de l'exercice 2019. Le résultat global est la différence entre les charges et les produits. Une fois que cette différence est faite et que le compte financier a été arrêté, on peut affecter le résultat en général aux réserves facultatives (compte 1062) par centre.

Délibération n°2020-1-49 / Adoptée à l'unanimité

Mme HOUITTE présente le calendrier d'alternance pour la rentrée scolaire 2020/2021. Cette délibération est présentée chaque année. Elle précise que suite au COVID 19, la rentrée des CAPA a été retardée pour leur permettre de trouver un employeur.

M. GERMA indique que ce calendrier n'a pas été présenté en conseil de perfectionnement et n'a pas donné lieu à des échanges entre les formateurs et la direction du CFAA. Il fait part de son inquiétude et demande la possibilité de pouvoir modifier ce calendrier en cours d'année, de retirer cette délibération ou d'indiquer qu'il s'agit d'un projet.

Mme HOUITTE répond que ce calendrier a été envoyé à l'ensemble des coordonnateurs il y a quelques mois et qu'elle a eu peu de retour.

M. GERMA rajoute que suite à cet envoi de calendrier, des questions ont été posées par les personnels et qu'il n'y a pas eu de réponses. Il signale un manque de communication plus global.

Mme HOUITTE s'interroge sur les questions posées car en dehors de la formation CAPA, il y a peu de modifications par rapport à l'année précédente.

M. GERMA parle de classes qui coïncident énormément et qui pourraient être un problème dans le déroulement ainsi qu'une modification en fin d'année pour les APV qui est inhabituel par rapport aux années précédentes. Ces points ont été soulevés par les coordonnateurs mais n'ont pas été discutés.

Mme HOUITTE parle du décalage d'une semaine pour les APV en raison d'un jour férié qui tombait en cours de semaine. C'est le seul point qui a été remonté par les personnels. Comme l'année dernière, il y a des cours à Hasparren pendant les vacances scolaires. Cette question a été posée par les personnels et Mme HOUITTE a répondu que c'était dû à des travaux qui doivent démarrer prochainement et que si l'on veut accueillir toutes les formations sur le CFAA, on est obligé d'étendre les périodes de cours. Elle n'a pas d'autre choix pour assurer tous les cours au CFAA.

Mme DETAILLE dit que le calendrier doit être voté au conseil d'administration sinon il y aura un problème règlementaire qui peut porter préjudice aux apprenants.

M. LANOT indique que le SNETAP a été saisi de la même information concernant ce calendrier de l'alternance. Pour sortir de cette problématique, il propose de modifier l'intitulé. Au lieu de dire que le conseil d'administration approuve le calendrier, ne

pourrait on pas mentionner que le conseil d'administration est informé du calendrier de l'alternance car manifestement il n'a pas été présenté en conseil de perfectionnement, que certaines demandes ont été discutées et pas retenues et que les modifications rendent un peu prisonnier et figent le calendrier alors qu'on a besoin de marge de manœuvre surtout en cette période d'incertitude.

Mme DETAILLE répond que la mention proposée « le Conseil d'administration est informé » ne nécessite pas une délibération et que c'est problématique. Elle regrette que cette question n'aie pas fait l'objet d'une demande en question diverse en temps voulu. Il y a eu une réunion préparatoire au conseil avec les représentants des personnels et cette question n'a jamais été évoquée. Elle réaffirme qu'il n'y pas d'autre choix que de voter sinon il manquera une délibération. On vote pour, contre ou on s'abstient mais on ne peut pas faire autrement que de voter.

M. LANOT précise que le SNETAP a eu cette information après la réunion préparatoire.

Mme DETAILLE rappelle que les documents préparatoires ont été transmis dans les temps et qu'il n'y a pas eu de questions diverses qui étaient à déposer jusqu'au lundi 29 juin 2020.

M. JAMME suggère de voter cette délibération et d'en discuter sur d'autres instances pour éventuellement proposer un avenant à cette délibération au prochain conseil d'administration s'il y a lieu de décaler certaines semaines. Ce qui permettra au CFAA d'alerter les employeurs en bonne et due forme et de signer les conventions d'apprentissage avec les entreprises. Sachant que désormais, il y a une convention pédagogique qui doit être signée et qui fait référence au calendrier de l'alternance pour permettre aux entreprises d'avoir toutes les informations. Si le calendrier doit subir des modifications, il pourra être discuté et présenté au prochain conseil d'administration.

Mme HOUITTE informe les membres que tel qu'il est fait, elle demande au départ une proposition aux coordonnateurs et n'impose rien. Une fois qu'elle a une vue d'ensemble du calendrier, il y a des choix à opérer.

M. GERMA dit qu'il y a quand même un petit souci au niveau de la préparation à l'examen des BTS APV. En général les BTS reviennent avant les épreuves terminales mais effectivement cela peut être revu lors d'un prochain conseil d'administration. Ce qui est gênant, c'est le manque de discussion et que ce calendrier n'aie pas été présenté en conseil de perfectionnement.

Délibération n°2020-1-01 / Adoptée à la majorité- 2 contre et 3 abstentions

---

Mmes MIRASSOU et LENDRES ainsi que M. BASTIDA présentent l'organisation des stages pour la prochaine année scolaire. Au LEGTA, deux scenarios sont proposés en première Bac STAV en fonction des dates d'examen. Sur Oloron, le calendrier présenté subira sans doute des modifications liées à la période COVID 19. En effet, les élèves de première n'ont pas pu réaliser leur période de stage et il reste en terminale peu de périodes à effectuer. Les consignes du ministère sont attendues à ce sujet. Sur Orthez, une nouvelle grille horaire est signalée en Bac pro CGEA, ce qui va augmenter la période de stage qui va de 10 à 15 semaines.

Délibération n°2020-1-02 / Adoptée à l'unanimité

Mme MIRASSOU propose la reconduction des Modules d'Initiatives Locales (M.I.L.) pour les trois B.T.S.A. enseignés au L.E.G.T.A.

Délibération n°2020-1-03 / Adoptée à l'unanimité

Mme LENDRES demande la reconduction de la quasi-totalité des modules d'Enseignements à l'Initiative de l'Etablissement (E.I.E.) pour les classes de baccalauréat professionnel du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie, avec la création d'un E.I.E. regroupant plusieurs classes de seconde. Ces modules présentent un volume horaire important et doivent permettre aux élèves de développer des compétences méthodologiques et professionnelles essentielles à leur orientation.
M. BASTIDA renouvelle cette demande pour le L.P.A. d'Orthez avec un choix d'E.I.E. technique.
Pour les E.P.I. sur Oloron, les thématiques ont été choisies parmi celles imposées par le référentiel. Sur Orthez les E.P.I. ont été retravaillés avec l'arrivée d'un nouvel enseignant et la volonté d'intégrer des activités culturelles et de loisirs.

Délibération n°2020-1-04 / Adoptée à l'unanimité

Mme LENDRES requiert pour l'année scolaire 2020/2021, la reconduction classique des Modules d'Adaptation Professionnelle (M.A.P.) enseignés aux L.P.A. d'Oloron. Sur Orthez, M. BASTIDA propose également une reconduction et la création de deux nouveaux MAP.

Délibération n°2020-1-05 / Adoptée à l'unanimité

Mme LENDRES et M. BASTIDA sollicitent pour l'année scolaire 2020/2021, la reconduction des enseignements facultatifs.

Délibération n°2020-1-06 / Adoptée à l'unanimité

M. BASTIDA propose au LPA d'Orthez, deux projets éducatifs accès sur des activités culturelles et littéraires.

Délibération n°2020-1-07 / Adoptée à l'unanimité

Il poursuit avec la demande d'ouverture d'un enseignement facultatif hippologie-équitation à la rentrée 2020. Il y a une réelle volonté d'afficher cet enseignement avec un partenariat local puisque le pôle équitation est mitoyen avec le LPA. Les relations avec ce partenaire sont bonnes puisque déjà cette année le LPA a ouvert le club équitation qui fonctionne bien malgré le faible effectif. M. BIDALUN, enseignant en zootechnie, qui est très investi dans l'établissement portera cette option.

Délibération n°2020-1-08 / Adoptée à l'unanimité

Mme MIRASSOU demande le renouvellement des enseignements optionnels et la mise en œuvre d'un enseignement maths complémentaires en bac général pour l'année scolaire 2020/2021.

Délibération n°2020-1-09 / Adoptée à l'unanimité

Mme MIRASSOU et Mme LENDRES demandent le maintien de la participation financière des familles à certains enseignements facultatifs ou optionnels. M. BASTIDA propose une participation financière de 190 € suite à la demande d'ouverture de l'option hippologie-équitation.

Délibération n°2020-1-21 / Adoptée à l'unanimité

Pour le C.F.A.A., Mme HOUITTE présente le renouvellement habituel des habilitations de formations, des Unités Capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi (U.C.A.R.E.S.), M.I.L. et Modules d'Initiative Professionnelle (M.I.P.). Elle indique la création d'un nouvel U.C.A.R.E. suite à la rénovation du BP AP et de nouveaux MIL.

Délibération n°2020-1-10 / Adoptée à l'unanimité

M. ARREBOLLE renouvelle la demande pour le C.F.P.P.A. en prenant en compte les nouveaux marchés du Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine. Il y a de nouveaux BP et CQP habilités en cours d'année pour le compte d'OCAPIA. Une évolution probable des formations sera à prévoir au conseil d'administration de novembre.

Délibération n°2020-1-11 / Adoptée à l'unanimité

Dans la continuité des stages, les directeurs des centres de l'EPLEFPA 64 présentent la liste des enseignants référents qui seront en charge du suivi des apprenants en entreprise.

Délibération n°2020-1-12 / Adoptée à l'unanimité

Mme MIRASSOU propose les actions d'accompagnement personnalisé et de mise en œuvre du choix de l'orientation sur les trois niveaux du secondaire, avec un calendrier prévisionnel et des répartitions horaires.

Délibération n°2020-1-13 / Adoptée à l'unanimité

Les projets d'Education Socioculturelle (E.S.C.) sur les trois lycées sont exposés.
A Montardon, un projet « Du mot à la toile » fédèrera 5 classes autour du livre, de l'édition et de la culture numérique. Sur Oloron, deux projets locaux sont prévus dans le cadre du CLEAC (Communauté de communes du Haut-Béarn) et portent sur la collecte de mémoire durant la première guerre mondiale en vallée d'Aspe et sur la découverte du territoire des Pyrénées béarnaises au travers d'un atelier pratique artistique et une sensibilisation à l'art contemporain. Il y a également un projet sur le miel et les abeilles. Mme LENDRES mentionne une correction à apporter concernant le partenaire de cette action qui est le Centre culturel d'Oloron. Enfin à Orthez M. BASTIDA précise que sur les cinq projets présentés deux sont des actions culturelles 2019/2020 reportées avec la CUMAMOVI et l'artiste environnemental Mister Ride.

Délibération n°2020-1-14 / Adoptée à l'unanimité

Une programmation de voyages d'étude est proposée. Mme MIRASSOU présente un voyage avec les BTS PA 2ème année en France en lien avec le sommet de l'élevage. La destination initiale était l'Irlande mais en raison du COVID 19, le lieu a changé.

Mme DETAILLE rappelle que ces voyages se feront sous réserve de l'équilibre financier et des mesures sanitaires en vigueur.

Mme LENDRES propose un séjour à Iraty dans le cadre du MAP « métiers de la montagne » sur la mise en pratique des techniques de suivi des espèces animales.

M. BASTIDA parle du séjour d'intégration à Hasparren et indique que le projet voyage grand-nord sera reporté à l'année prochaine si les conditions sanitaires le permettent.

Délibération n°2020-1-15 / Adoptée à l'unanimité

Ils poursuivent par une présentation des budgets prévisionnels de chaque voyage.

Délibération n°2020-1-22 / Adoptée à l'unanimité

Mme MIRASSOU et Mme DOUCY proposent des modifications du règlement intérieur du LEGTA de Montardon, notamment sur la grille horaire des rythmes scolaires, l'aménagement des zones fumeurs et l'utilisation du téléphone portable

M. LAPORTE informe les membres que le SNETAP a été saisi par un agent du LEGTA qui souhaitait modifier ce règlement et que le SNETAP lui a conseillé de voir cette question en conseil intérieur.

Mme MIRASSOU répond que cet enseignant a saisi les membres du conseil intérieur et que ces remarques ont été déboutées.

Délibération n°2020-1-16 / Adoptée à l'unanimité

M. BASTIDA poursuit avec des changements du règlement intérieur d'Orthez. Une modification porte sur l'usage du téléphone portable avec la volonté de mettre en place de nouvelles règles dont l'installation de boitiers pour déposer les téléphones avant l'entrée en cours et une modification de la charte informatique.

Délibération n°2020-1-17 / Adoptée à l'unanimité

M. DEPLAUDE propose une harmonisation du règlement intérieur de l'exploitation d'Orthez avec l'interdiction d'avoir du matériel connecté.

Délibération n°2020-1-18/ Adoptée à l'unanimité

Mme HOUITTE demande à ce que soit rajouté sur la délibération des enseignants référents le nom de Sandrine DAUGEN. Elle présente le nouveau règlement du conseil de perfectionnement qui est une obligation et sera applicable au 1er septembre.

Délibération n°2020-1-19 / Adoptée à l'unanimité

Mme AUDURIEAU demande l'approbation des fermetures administratives de l'établissement pour la période estivale. Une permanence de sécurité est assurée.

Délibération n°2020-1-23 / Adoptée à l'unanimité

Elle poursuit par l'attribution de logements de fonctions pour l'année scolaire 2020/2021 pour les trois lycées. Cette délibération est demandée par le Conseil régional.

Délibération n°2020-1-24 / Adoptée à l'unanimité

Mme MIRASSOU demande l'ouverture d'un emploi de volontaire du service civique au L.E.G.T.A. de Montardon pour la mise en œuvre du label « génération 2024 » non pourvu l'année dernière

Mme LENDRES et M. BASTIDA renouvellent leur demande les L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie et d'Orthez. Ils font part de la difficulté à recruter depuis quelques années.

Délibération n°2020-1-25 / Adoptée à l'unanimité

Mme DETAILLE souhaite, ce qui n'est pas commun, prendre la parole sur les admissions en non valeur (ANV). Si les ANV de la plupart des centres sont claires, elle signale une ANV conséquente pour l'exploitation de Montardon. M. LARRERE a préparé le terrain lors de son intervention pour expliquer la situation. Entre 2012 et 2015, l'exploitation a effectué des expérimentations pour le compte de l'ARPEB dont le bureau était sur l'exploitation. Ces expérimentations sur le lait et la viande ont été chiffrées

à près de 82 000 € et ont bien été menées. l'ARPEB a été réglée par le Conseil régional pour ces expérimentations. Lorsque l'exploitation s'en est émue auprès du Conseil régional, celui-ci a fait savoir que le versement ne pouvait avoir lieu car il n'avait pas reçu de compte-rendu sur ces expérimentations. L'exploitation a retrouvé les comptes-rendus mais n'a pas retrouvé la preuve de l'envoi. Mme DETAILLE a saisi M. UTHURRY à ce sujet. Il a interrogé de manière informelle et formelle le Conseil régional et a reçu une fin de non recevoir qui oblige cette ANV conséquente. Il apparaît peu probable que l'argent soit récupéré.

M. LANOT ne conteste pas le contexte factuel et qu'il n'y ait pas de preuve de l'envoi des comptes-rendus mais les expérimentations ont bien été réalisées et cette somme impacte le budget de l'EPL. Il dit qu'en l'état actuel, il ne peut pas voter cette délibération et souhaite lire une motion.
Lecture de la motion est faite et sera portée en annexe du compte-rendu de la séance.

Mme DETAILLE demande si M. LARRERE peut préciser les conséquences du refus de cette délibération.

M. LARRERE explique qu'une ANV n'éteint pas la créance. Le redevable n'est pas libéré de sa créance par sa mise en non valeur. Le rejet d'une ANV doit être dûment motivé. Cette ANV est de 81 855,34 €.

M. UTHURRY signale une impasse totale, même après s'être battu pour ce dossier. Le bien fondé n'est pas contesté mais l'exploitation n'a pas pu fournir la preuve de l'envoi du dossier.

Mme DETAILLE est témoin que même le président du Conseil régional a été alerté. M. UTHURRY propose d'insister et de considérer que dans la phase prochaine on recherchera une solution compensatoire. Actuellement, ce paiement est refusé. Il en est désolé et espère que dans les prochains mois et les prochains projets trouver des solutions. Les explications sont purement techniques malgré la compréhension des différents services du Conseil régional. Il s'agit d'une impasse « juridico administrative » non résolue à ce jour.

M. LANOT comprend bien la situation. Il s'était basé sur les courriers du Conseil régional joints en annexe de la délibération ou une somme de 76 197,20 € était annoncée. Ce qui le dérange, en tant que représentant des personnels, c'est que le travail a été réellement effectué et du temps mobilisé par l'exploitation. Les représentants du personnel vont s'opposer à cette délibération.

M. UTHURRY comprend bien la situation.

M. CAMPAGNE pense que le Conseil régional avait dû budgétiser cette somme et le travail a bien été retrouvé. Le problème doit être si le financement est européen. C'est un peu plus compliqué.

M. UTHURRY explique que les expérimentations étaient budgétisées et que le paiement de la subvention touche l'aspect rigide des fonds européens lorsqu'il manque les justificatifs. On se heurte à l'impossibilité juridique. Ce dossier a été vu avec M. Christophe GROSJEAN.

Mme DETAILLE a rencontré M. MITTET CAGNON en charge de ce dossier. L'exploitation est dans l'impossibilité de prouver l'envoi des comptes-rendus dans les délais. Ce qu'elle retient c'est que lors d'un prochain dépôt de dossier pour Montardon, nous pourrions faire une demande et le faire en toute transparence avec le Conseil régional. Il n'y a pas de garantie, sauf la bienveillance annoncée.

M. UTHURRY demande s'il y a d'autres interventions et propose la délibération au vote.

Il y a 7 votes pour, 7 votes contre et 4 abstentions. Dans ce cas, c'est la voix du Président du Conseil d'administration qui est prépondérante. La délibération est donc adoptée à la majorité des membres présents par voix du président.

Délibération n°2020-1-26 / Adoptée à la majorité par voix du président -7 pour, 7 contre et 4 abstentions

M. UTHURRY indique que le règlement du conseil d'administration fait pencher la balance vers l'adoption de cette délibération dans laquelle la collectivité est mise en cause. Il mesure le poids de cette rigidité administrative et fera remonter cette situation.

Mme VIGNAU rajoute que pour ce dossier on est dans une impasse et qu'on ne trouvera jamais de solution.

M. UTHURRY pense qu'une solution sera trouvée. Il dit que suite au COVID 19, il y a une vigilance accrue sur ce type de dossier mais les élus, le cabinet et les services du Conseil régional ont la volonté de voir comment la participation régionale, au vu des finances, pourra se faire. La difficulté est de prouver l'envoi des comptes-rendus.

Mme DETAILLE précise que celui de 2016 est parti en recommandé avec accusé de réception.

Mme AUDURIEAU présente une modification d'emploi AESH pour le LEGTA de Montardon. C'est un assistant d'éducation pour des apprenants en situation de handicap. Auparavant c'était un contrat CUI de 20 heures. Elle demande l'ouverture du poste à 100% qui sera adaptée en fonction des dossiers de la MDPH.

Délibération n°2020-1-27 / Adoptée à l'unanimité

M. PARODI souhaite faire une remarque et éclaircir une situation de personnel. Dans la chaire d'espagnol, une enseignante titulaire vient d'obtenir l'agrégation et a une décharge horaire sur une mission de coopération internationale. Ce qui correspond a un besoin pour l'établissement de 5h25/ semaine. Ces heures sont proposées à la vacation alors qu'une contractuelle est sur le lycée. M. PARODI fournit un tableau de répartition des heures disponibles de la chaire d'espagnol (18+11+9 = 38 h). Il demande pourquoi ne pas augmenter le temps de travail de cette contractuelle plutôt que d'avoir des difficultés à recruter un vacataire. La volonté des membres du personnel est que le temps de la contractuelle passe de 70 à 85% dans le souci d'une meilleure efficacité pédagogique et pour pallier à la difficulté du recrutement pour 5 h de vacations.

Mme MIRASSOU répond que le tableau prend en compte le service minimal des enseignants. Le choix est pédagogique. Il appartient à l'établissement et n'est pas une obligation légale.

M. JAMME parle de deux éléments concernant cette situation. Les heures de vacation concernaient une situation antérieure à l'obtention de l'agrégation de Mme HANNOUN. On ne connaissait pas la situation de Mme HANNOUN au moment où se préparait la rentrée 2020. Les besoins des établissements étaient déjà traités. Le mouvement des contractuels est fait et on ne peut pas y revenir. Ce qui renforce la difficulté sur cette année scolaire. Par ailleurs, Mme HANNOUN du fait de son agrégation devra muter l'année prochaine dans un lycée de l'éducation nationale puisqu'il n'y a pas de poste d'agrégé dans l'enseignement agricole sauf dans les classes préparatoires. Il confirme que cette situation renforce la difficulté sur la chaire d'espagnol pour la rentrée 2020. Il faudra rebattre les cartes assez rapidement pour préparer la rentrée 2021 puisqu'avec le départ de Mme HANNOUN le poste repassera de 11h à 18h.

M. PARODI pense que Mme HANNOUN sera stagiaire au LEGTA cette année.

M. JAMME répond qu'à ce jour ces éléments ne sont pas connus et qu'on ne sait pas où Mme HANNOUN fera son stage. Mais il faudra anticiper l'an prochain le départ de Mme HANNOUN pour proposer sont poste au mouvement des titulaires et des contractuels.

M. PARODI dit que concrètement on va avoir une contractuelle qui va faire 9h et un vacataire qui fera 5h25.

Mme VIGNAU trouve absurde de faire venir quelqu'un pour 5 heures alors que l'enseignante contractuelle peut compléter son temps de travail. Elle demande si le SRFD ne peut pas faire un effort.

M. JAMME répond qu'il n'y a pas d'effort à faire et que le mouvement des contractuels ne se décide pas en juin pour la rentrée de septembre mais en octobre/novembre de l'année précédente au moment du dialogue de gestion et au vu des départs et des besoins des structures annoncés. Il y a effectivement un élément conjoncturel avec l'agrégation de Mme HANNOUN qui exacerbe cette situation. La DRAAF a juste la possibilité d'attribuer un volant de vacations. C'est le seul levier régional.

M. GERMA demande dans quelle mesure la contractuelle peut prendre ces vacations.

M. JAMME répond que l'employeur doit être différent. Dans le cas présent, ca ne peut donc pas se faire.

Mme VIGNAU parle, les années précédentes, d'un cas similaire où la DRAAF a accepté de transformer le poste à 70%.

M. JAMME ne sait pas si la règlementation était la même les années précédentes et il pense qu'il y a pu avoir des années avec un volant de contractuels régionaux. Maintenant on est sur des mouvements de contractuels nationaux. C'est un sujet à expertiser en 2020/2021. Il faudra avoir une réflexion sur la chaire et demander la mobilisation de moyens avec le départ de Mme HANNOUN.

M. PARODI demande si au niveau de l'EPL, il n'y a pas de solution.

Mme DETAILLE répond que tous les personnels d'espagnol de l'EPL sont à leur temps plein. Elle précise que ce sont des vacations et non des heures supplémentaires.

M. PARODI pense que ce n'est pas acceptable.

M. JAMME comprend les raisons exprimées mais aujourd'hui, on n'a pas tous les moyens pour y remédier.

Mme VIGNAU stipule qu'on privilégie l'économique à l'humain.

M. BAZIN propose également la transformation d'un poste AESH en CUI. Cela fait suite au départ de l'agent et au respect de la réglementation. Le poste est ouvert à 100% mais le besoin prévisionnel est moindre (24h/semaine).

Délibération n°2020-1-28 / Adoptée à l'unanimité

M. SHARPLES parle du changement de statut pour un salarié de l'exploitation d'Oloron. Il passerait cadre avec une augmentation de salaire.

Délibération n°2020-1-29 / Adoptée à l'unanimité

M. GUICHENDUCQ demande la validation pour des modifications des conditions d'emplois au C.F.A.A. Il s'agit de modifications de primes.

Délibération n°2020-1-30 / Adoptée à l'unanimité

Il poursuit avec une délibération sur des changements d'indices.

Délibération n°2020-1-31 / Adoptée à l'unanimité

M. ARREBOLLE propose une délibération identique pour le CFPPA.

Délibération n°2020-1-32 / Adoptée à l'unanimité

Mme DETAILLE présente une délibération pour l'attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux personnels d'exploitation dans le cadre du COVID-19. Ce versement fait suite à l'ordonnance 2020-385 du 1er avril 2020. Ces personnels ont augmenté leur nombre d'heures pour assurer la continuité du fonctionnement des exploitations. Il est proposé une prime de 800 € à temps complet pour les trois exploitations qui sera versée en juillet.

Délibération n°2020-1-33 / Adoptée à l'unanimité

M. BAZIN sollicite l'approbation du conseil pour la sortie d'inventaire d'un véhicule obsolète et qui ne passe plus au contrôle technique.

Délibération n°2020-1-34 / Adoptée à l'unanimité

M. GUICHENDUCQ propose la vente d'un tracteur suite à sa sortie d'inventaire.

Délibération n°2020-1-35 / Adoptée à l'unanimité

Mme SAVARY présente la modification des prix de vente des produits de l'exploitation agricole de Montardon. Ces produits étaient vendus, avant sa fermeture, par la Halle Technologique.

Délibération n°2020-1-36 / Adoptée à l'unanimité

M. UTHURRY entend le succès des produits de proximité.

M. SHARPLES propose un changement de prix pour la mise en vente du fromage de brebis de l'exploitation d'Oloron sur la plateforme manger français. Il n'y a pas d'adhésion et la commission est de 7% sur chaque vente. L'idée est de vendre ce fromage dans d'autres régions en passant par internet.

M. HERVE souhaite dire un mot sur cette initiative de drive sur internet proposée par cette association. C'est l'association des éleveurs et transhumant des trois vallées béarnaises qui avait pris l'initiative de faire un drive fermier à la ferme borde rouge C'est dans ce prolongement, puisqu'il y a eu essoufflement de ce drive fermier direct, que cette association souhaite fonctionner au niveau local comme national en passant sur la plateforme manger français. Il précise que le tarif sur la plateforme est assez peu local mais que pour les consommateurs locaux il y a une procédure pour bénéficier de 20% de réduction.

M. UTHURRY remercie M. HERVE pour son intervention. Il rajoute que le conseil régional aide ce genre d'initiative pour qu'elle ne disparaisse pas.

Délibération n°2020-1-37 / Adoptée à l'unanimité

M. DEPLAUDE propose également les prix de vente des produits de l'exploitation d'Orthez. Des poulets vivants seront vendus dès la semaine prochaine.

Délibération n°2020-1-38 / Adoptée à l'unanimité

Mme LABAN DE NAYS présente la tarification des prestations proposées par la Halle. Les prix sont calculés à partir du coût de revient et en concertation avec l'atelier de transformation de l'Institut Jean Errecart à St PALAIS afin d'avoir une offre cohérente sur le territoire.

Délibération n°2020-1-39 / Adoptée à l'unanimité

M. LARRERE présente une régularisation comptable de l'actif des différents centres. 1300 biens ont été sortis de l'actif au dernier conseil d'administration. L'agent comptable oublie de passer toutes les opérations et lors du bilan, des écarts doivent être régularisés entre l'ordonnateur et l'agent comptable.

Mme DETAILLE souligne l'importance du travail réalisé par M. LARRERE sur ce dossier. Elle le remercie. Ainsi seront levées les dernières préconisations de la Cour des comptes.

Délibération n°2020-1-48 / Adoptée à l'unanimité

M. BAZIN présente une délibération demandée par l'éducation nationale concernant la désignation des représentants de l'EPLEFPA 64 aux commissions techniques et commissions d'appel d'offres des groupements de commandes pour les marchés alimentaires.

Délibération n°2020-1-40 / Adoptée à l'unanimité

M. GUICHENDUCQ fait de même pour la zone pays basque.

Mme DETAILLE propose de rajouter la fonction des participants c'est à dire le gestionnaire et le chef cuisinier.

Délibération n°2020-1-41/ Adoptée à l'unanimité

Mme AUDURIEAU présente plusieurs adhésions à des groupements de service de commande publique pour 2021. Il s'agit des produits alimentaires pour la zone Pau-Nay-Oloron et la ZAP Pays basque/Sud des Landes, la gestion pérenne des déchets toxiques en quantité dispersées et les contrôles techniques obligatoires en matière de sécurité.

Délibération n°2020-1-42/ Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2020-1-43/ Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2020-1-44/ Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2020-1-45/ Adoptée à l'unanimité

Elle poursuit par l'autorisation de communiquer à des tiers les données de consommation et de facturation d'énergie et d'eau. Cette délibération est demandée par le responsable des marchés du Conseil régional pour l'accès aux compteurs électriques et de chauffage.

Délibération n°2020-1-46/ Adoptée à l'unanimité

Mme MIRASSOU propose une délibération sur la liste des manuels scolaires. Comme l'année dernière, les élèves bénéficient de la gratuité des manuels avec le concours du Conseil régional. Elle se rapprochera des services de la région pour trouver une solution pour la liste des livres de première STAV car l'année dernière, tous les livres n'avaient pas été pris en compte.

V – Commission Hygiène et Sécurité – spéciale COVID 19

Mme DETAILLE indique que l'établissement a été touché par la période de confinement. Il a fallu très souvent et trop souvent agir dans l'urgence avec des décisions qui sont arrivées bien tard. Elle remercie très sincèrement l'ensemble des équipes de direction pour leur rapidité d'action dans le respect des consignes sanitaires qui étaient données, les équipes pédagogiques et éducatives qui se sont mobilisées fortement pour mettre en place la continuité pédagogique. L'établissement n'était absolument pas préparé. Tout a été fait au mieux et au plus vite dans l'intérêt des apprenants. On en tirera les conséquences post COVID. Elle remercie également les équipes administratives mobilisées en télétravail pour continuer à travailler sur l'ensemble des tâches. Malgré le COVID il a fallu gérer les ressources humaines, payer les salaires et les fournisseurs le plus rapidement possible vu leurs difficultés. Enfin elle remercie les équipes techniques de l'EPL et les équipes du conseil régional pour avoir assurer les maintenances et les contrôles techniques pour l'accueil des apprenants et la mise en place des mesures sanitaires.

Mme AUDURIEAU dit que la commission Hygiène et Sécurité élargie aux représentants du personnel des différents conseils de l'EPL s'est réunie en visioconférence le mardi 19 mai 2020.
Un point unique était à l'ordre du jour :

- Présentation du plan de reprise d'activité et des moyens mis en œuvre.

Le plan de reprise d'activité de l'EPL64 s'est basé sur le protocole sanitaire de l'éducation nationale ainsi que sur celui du Conseil Régional en matière de nettoyage, désinfection et de circulation dans les établissements.

- Un plan de circulation a été mis en place,
- Le port du masque a été rendu obligatoire à l'intérieur des bâtiments,
- Un registre d'inscription instauré pour toute personne étrangère à l'établissement,
- Des affiches de prévention ont été largement installées dans tous les locaux des différents établissements,
- Pour chaque salle de classe, de réunion, un nombre maximum de personnes présentes autorisé simultanément a été affiché,
- Du gel hydro-alcoolique a été mis à disposition aux entrées, dans les salles de classe, de réunion, photocopieurs, salles de détente, etc…
- Un protocole de désinfection mis en place dans tous les locaux des établissements de l'EPL,
- Des masques, visières distribués aux différents personnels ainsi que l'installation de plexiglass sur certains postes de travail,
- A l'internat, un seul apprenant a été installé par chambre et la capacité du réfectoire divisé par trois dans tous les centres.

La reprise des apprenants s'est faite progressivement :

- Les stagiaires du CFPPA, le 25 mai
- Les apprentis et les élèves le 2 juin

Mme DETAILLE précise que l'établissement a suivi le protocole du ministère de l'agriculture dont il dépend. Un certain nombre d'apprenants a été accueilli mais la rigueur des mesures sanitaires ainsi que la non obligation scolaire qui était en vigueur jusqu'à peu de temps, n'a pas permis le retour physique de tous les apprenants et il a fallu faire des choix.

M. LAPORTE souhaite faire une réflexion globale assez rapide par rapport à cette période. Il constate qu'au niveau local, les différents sites ont bien réagi sachant qu'on ne pouvait rien anticiper. Il est heureux de voir que Mme DETAILLE salue le travail de tous les personnels de l'Agrocampus 64. Les enseignants ont pu revenir mais cela ne s'est pas fait sans impact pédagogique. La rentrée 2020 reste incertaine sur le plan sanitaire global. On peut estimer qu'on sera un peu mieux préparé dans les centres mais reste la difficulté de nos internats qui est la clé pour accueillir les apprenants. Au plan national, le MAA et l'EN n'ont pas aidé. On sort d'une période difficile et on nous remercie au niveau pédagogique, en disant aux agents de la filière STAV que les heures d'accompagnement personnalisé seront rémunérées à la moitié des heures effectuées. Cet accompagnement existe depuis 10 ans dans la filière avec des heures établies. Hier une délégation du SNETAP et de FO sont allés voir M. le DRAAF, Philippe de GUENIN qui a reconnu des maladresses dans le texte. Il a signalé qu'il pourrait y avoir moins d'heures d'accompagnement personnalisé mais payées pleinement. Il ne sait pas s'il faut se satisfaire de cette réponse. Cette situation a bien évidemment un impact sur les fiches de service et il pense aux proviseurs des lycées. D'après la DRAAF, tout le monde est prêt à réagir. Il ne sait pas si les proviseurs sont prêts à changer les fiche de service. Il parle d'une situation anxiogène pour tout le monde et on ne sait pas si on en est sorti. En terme matériel et financier rien n'est pensé pour le secteur de l'enseignement. Il n'y a pas de plan de relance dans l'enseignement agricole. Didier GUILLAUME, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation a parlé de l'enseignement agricole comme d'une « pépite ». M. LAPORTE pense qu'il faudrait s'occuper de cette pépite et s'interroge sur les conditions de rentrée.

Mme VIGNAU soutient les propos de M. LAPORTE et rajoute qu'il faut mettre la pédagogie au centre des établissements et se préoccuper surtout des élèves. Il y a des besoins au vu des derniers mois et des décrocheurs. Il ne faut pas pénaliser les élèves.

Mme MIRASSOU dit que ce qui est proposé c'est moins d'heures d'enseignant.

Mme DETAILLE confirme l'information donnée par Mme MIRASSOU et dit qu'elle n'a pas connaissance des propos de M. LAPORTE. Elle espère être informée rapidement.

Mme VIGNAU parle d'harmoniser les pratiques. Elle propose de prendre une demi-journée pour se former et se préparer à un éventuel confinement.

Mme DETAILLE espère ne pas revivre cette situation mais dit qu'un moment sera prévu à la rentrée.

M. LANOT souhaite également évoquer en préparation une harmonisation sur les pratiques informatiques pour éviter les mails incessants et les appels téléphoniques intempestifs sur les temps de vie privée.

Mme DETAILLE dit que cela a été évoqué en réunion préparatoire au conseil d'administration. Un travail sera programmé à l'automne pour avoir un positionnement sur ces aspects et une harmonisation de la charte informatique.

M. LAPORTE parle du droit à la déconnexion pour ne pas être sollicité en dehors des heures de travail.

Mme DETAILLE rajoute que ces données seront précisées sur la charte informatique et une information sera faite auprès des familles.

M. UTHURRY parle durant la période COVID d'une effervescence technologique qui a démontré des avantages mais aussi quelques dérives comme le cas de femmes qui devaient s'occuper des enfants et des cours pendant la journée et qui travaillaient ensuite jusqu'à 4 heures. Il faut veiller à encadrer ces pratiques. Il se souvient durant l'épidémie d'EBOLA de jeunes qui se sont déscolarisés et qui ne sont jamais revenus en classe.

Mme DETAILLE fait le constat de difficultés sur les publics les plus fragiles. Cette crise a donné l'occasion d'être créatif et souligne les initiatives locales comme au LPA d'Orthez. Les personnels ont créé une vidéo de soutien pour les élèves. Elle propose sa diffusion.

M. UTHURRY remercie et félicite le LPA. Il souligne durant cette période la créativité sur les réseaux sociaux. Il propose de revenir aux aspects budgétaires.

VI – Aspects budgétaires

Mme AUDURIEAU présente la décision modificative (D.M.) n°1 au budget 2020.
La décision modificative n° 1 au budget 2020 de l'EPL 64 est présentée avec un déficit de 408 562 € en fonctionnement. C'est la résultante, entre autre, de toutes les conséquences du COVID 19 (non réalisation de formations ou d'accueil de groupes, non facturation des pensions en raison de la fermeture de l'établissement, fermeture des points de ventes de produits).
Tous les centres ont réalisé une décision modificative.

- Pour les établissements de formation initiale ainsi que le CFA, les budgets sont tous en baisse en raison de la non perception des pensions du 3ème trimestre de l'année scolaire ainsi que du remboursement des 15 premiers jours du confinement aux familles.
- A cette baisse des recettes, il faut ajouter les dépenses supplémentaires en matière d'achat de produits de désinfection afin de respecter le protocole de nettoyage de l'Education Nationale et du Conseil Régional, les dépenses d'affichage, de plexi glass et de masques de protection, de fléchage des bâtiments.
- La baisse des recettes touche également la Taxe d'apprentissage qui bien que déjà réduite au niveau des budgets primitifs a dû être encore baissée au regard des sommes perçues à ce jour soit 53 500 €. Pour info, les trois lycées, ont établi une prévision budgétaire de 47 000 €
- En raison de toutes ces baisses, les établissements de formation initiale et le CFA ont dû limiter leurs dépenses afin de contenir leurs déficits. (19 000 pour le LEGTA, 10 000 pour Oloron, 5000 pour Orthez, mais + 45 000 pour le CFA en raison de la prise en charge effective par les OPCO durant le confinement)
- La situation du CFPPA est totalement différente puisqu'il a perdu durant le confinement, la réalisation de divers parcours de formations non rémunérés par le Conseil Régional. Il a dû également faire face à des dépenses

supplémentaires pour respecter le protocole sanitaire et a maintenu la rémunération de ses formateurs durant les deux mois créant un manque à gagner de 182 000 €. Pour info, les établissements publics n'ont pas été éligibles au chômage partiel et le CFPPA en subit de plein fouet les conséquences financières.

Pour les exploitations agricoles, les situations sont diverses. Elles ont toutes continué à fonctionner.
L'impact financier du COVID s'est limité à des retards de ventes d'animaux pour celle de Montardon et un surcroît de travail en matière de désinfection. Toutefois, l'annonce de la mise en non valeur de diverses subventions d'expérimentation menées entre 2012 et 2015 pour 81 000 € réduit à néant tous les efforts réalisés pour le redressement financier de cette exploitation.
L'exploitation d'Oloron quant à elle, a vu ses ventes de fromage AOP très limitées en raison de la fermeture du point de vente à la ferme. La perte est estimée à 6 000 €.
L'exploitation d'Orthez a perdu pour sa part, le bénéfice d'une bande de canard dont la perte nette est estimée à 12 000 €.
La boutique de la halle technologique a été fermée dès le début du confinement et les pertes liées au COVID estimées à 8 000€.

Les déficits envisagés de ces centres sont les suivants :

- EA de Montardon, - 160 500
- EA d'Oloron, - 6000
- EA d'Orthez, - 44 000
- Halle, - 27 000

Globalement, le budget primitif de l'EPL avait été présenté avec un déficit de 171 976 €, mais la crise COVID l'a accentué de 236 586 € pour le porter à 408 562 €.
Quant au prélèvement sur les réserves, il peut être estimé à 379 732 € portant le fonds de roulement brut à 2 171 055 € permettant 70 jours de fonctionnement à l'EPL.

Mme DETAILLE fait remarquer que tous les EPL sont impactés par les conséquences de la crise sanitaire et notamment sur le CFPPA où le retard financier ne pourra pas être redressé.

M. JAMME salue le travail réalisé par tous les EPL pour assurer la continuité du fonctionnement avec parfois des consignes contradictoires. Le DRAAF l'a salué. Concernant l'impact financier, il informe les membres que se tiendra demain le dialogue de gestion avec le ministère. Il a été demandé aux 22 établissements d'identifier les surcoûts. Le manque à gagner est estimé à 5 000 000 €. Ce qui représente 4% sur un budget total de 124 000 000 €. Les moins impactés sont les CFAA avec le maintien des fonds et les plus impactés sont les CFPPA et les ateliers technologiques. Les établissements devaient faire remonter les éléments d'impact avant le 30 juin. Le ministère de l'agriculture rencontrera le ministère des finances pour obtenir des aides.

Mme DETAILLE précise que la demande individuelle a été faite même si l'EPLEFPA 64 n'est pas le plus en difficulté.

Délibération n°2020-1-51 / Adoptée à la majorité - 1 abstention

VII – Questions diverses

En l'absence de questions diverses et avant de clore la séance, M. UTHURRY annonce la séance émotion.

Mme DETAILLE souhaite évoquer le départ de Sam SHARPLES, ancien élève du LEGTA qui a poursuivi ses études à BSA et qui a remplacé Mme Mathilde POIVRE qui a quitté son poste de directrice d'exploitation à Oloron début mars. Son départ n'a pas pu être salué. Sam terminera sa mission le 31 août car un ingénieur Arthur BUREAU sera nommé en septembre. Elle remercie Sam pour son investissement, sa bonne humeur et son intégration dans le milieu agricole. Elle lui souhaite le meilleur pour la suite. Elle souligne qu'il est fait pour être directeur d'exploitation dans un EPL. Elle espère le retrouver prochainement.

M. UTHURRY lui souhaite bonne route.

Mme LABAN DE NAYS le remercie pour le bien qu'il a fait sur Oloron.

Mme LENDRES dit que Sam est humainement très agréable, bon techniquement et qu'il est fait pour ce métier. Son passage a été très apprécié sur Oloron.

Sam les remercie et a eu du plaisir à travailler à Oloron.

M. UTHURRY parle d'une émotion magistrale avec le départ de la patronne.

Mme DETAILLE souhaite dire quelques mots puisqu'elle quitte l'Agrocampus 64 après 5 années. Elle va migrer vers la région adverse dixit M. UTHURRY c'est à dire en Occitanie en tant que chef du SRFD. Elle tient à remercier l'ensemble des administrateurs pour la courtoisie et la qualité des échanges même si tout n'a pas été facile. Elle se souvient d'une banderole et de séances boycottées. Le dialogue était là. Il a été souvent question de prix du yaourt et a une pensée pour M. LASARROQUES. Elle garde de ces débats des retours dynamiques et l'accompagnement de l'établissement dans ses projets. Elle a essayé de faire de son mieux. Elle salue l'ensemble des collaborateurs présents et passés. M. Guy SOMMER qui arrive de Polynésie française pourra compter sur ces équipes. L'EPL a encore beaucoup à faire et bénéficie de sa notoriété et son assise. Elle est particulièrement fière d'avoir été la première femme de cet établissement et d'avoir apporté une touche féminine. Elle remercie M. UTHURRY et a apprécié de travailler avec lui. C'est avec une certaine émotion qu'elle quitte l'établissement. Avec la situation post COVID, elle regrette de ne pas pouvoir partager le verre de fin de séance. Elle souhaite une excellente continuation à l'Agrocampus 64.

M. UTHURRY espère rester lui aussi dans cette instance mais les échéances régionales sont dans quelques mois. Ce sont un peu ses racines et son histoire. Il retiendra du passage de Mme DETAILLE que l'EPLEFPA 64 est devenu l'Agrocampus 64. En termes de communication c'est plus prononçable. Il parle de son engagement et de son sens de l'innovation. Il définit Mme DETAILLE de main de fer dans un gant de crin ou de velours quand il le faut. Il évoque le fait d'avoir mêlé l'éducation et le rugby, une capacité de travail énorme et sa disponibilité pour l'établissement. Il la remercie pour le travail accompli pour l'EPL. Il espère pouvoir partager plus tard un verre et attendra d'être hors caméra pour lui faire une bise au nom de tous les membres.

M. JAMME au nom du DRAAF s'associe au mot du président. L'Agrocampus est renommé, connu et reconnu. Maintenir ce niveau est difficile. Il faut être exigeant, savoir manier l'ensemble des structures avec lesquelles on travaille, savoir rassurer et accompagner même si les gens sont en autonomie et en capacité de décider . Dans ce métier complexe, elle a su développer toutes les compétences. Il est important qu'elle ait cette connaissance du métier pour ses nouvelles fonctions. Il souligne la qualité humaine dont elle a fait preuve et qu'elle a su développer pour le réseau des EPL en Aquitaine REANA.

Mme DETAILLE le remercie.

Mme LENDRES prend la parole au titre de ses collaborateurs immédiats. Elle la remercie pour ces années de travail en confiance et de dialogue. Elle a toujours laissé les centres travailler en autonomie avec son soutien et une écoute rassurante. Elle évoque son éthique professionnelle en termes de gestion. Elle fait remarquer que ce n'est pas évident d'avoir ce mode de management pour piloter cet établissement. Elle sait qu'elle mettra autant d'implication dans ses nouvelles missions.

Mme DETAILLE remercie l'ensemble de ses collaborateurs.

M. HERVE apprend avec surprise son départ et souhaite au nom des anciens de Montardon dire qu'ils ont eu plaisir à travailler avec elle sur le réseau des anciens avec les rencontres annuelles. Il a apprécié sa personnalité et sa performance. C'est la première année où l'EPL a des résultats financiers positifs. Il lui souhaite bon vent et elle sera toujours la bienvenue parmi les anciens de Montardon.

M. UTHURRY clôture la séance à 13h30. Il souhaite un bel été aux membres et espère qu'il permettra de récupérer de cet épisode troublant.

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard UTHURRY